



# Trust. Knowledge.

États financiers consolidés pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport annuel 2023**

private banking  
asset management  
investment banking  
asset services

 **Degroof  
Petercam**  
Trust. Knowledge.



# Sommaire

---

Message du Conseil d'Administration	<b>04</b>
Rapport consolidé de Gestion	<b>08</b>
Rapport d'audit	<b>18</b>
État de la situation financière consolidé	<b>28</b>
Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé	<b>32</b>
État de variations des capitaux propres consolidés	<b>36</b>
Tableau des flux de trésorerie consolidés	<b>40</b>
Notes aux états financiers consolidés	<b>44</b>



Cliquez sur ce symbole situé en haut de chaque page afin de revenir au sommaire principal.



# Message du Conseil d'Administration

---

---

« Nous remercions nos clients privés et institutionnels pour la confiance qu'ils nous accordent. Pour la clientèle, l'année à venir devrait pouvoir concrétiser une offre élargie et plus internationale. »

---



En 2023, l'environnement macroéconomique fut dominé par les politiques monétaires restrictives aux États-Unis et en Europe, avec une poursuite de la hausse des taux directeurs de la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) et de la Banque centrale européenne (BCE) (+2 %), en vue de juguler une inflation trop importante. Les marchés obligataires ont dès lors anticipé la baisse de l'inflation et des taux qui devrait suivre. Ceci a permis aux obligations à long terme de voir leur rendement baisser sous les niveaux de fin 2022.

Les économies se tenant bien, il n'en fallait pas plus pour que les marchés d'actions repartent à la hausse et terminent l'année à des niveaux proche ou au-delà des sommets historiques. Grâce à ces hausses des marchés boursiers de l'ordre de 20 %, les portefeuilles des investisseurs diversifiés ont réalisé des performances positives, comme en témoigne le return de 8,9 % du fonds DP Global Strategy Medium sur l'année 2023.

Dans ce contexte de hausse des marchés et d'investissement dans ses systèmes de gestion interne, le pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam a réalisé une bonne performance financière en 2023. Ses résultats démontrent à nouveau la complémentarité de ses trois métiers, le Private Banking, Asset Services, et Global Markets. Le résultat brut courant consolidé atteint EUR 18,9 millions.



Ces résultats permettent à Degroof Petercam Luxembourg de poursuivre ses activités sur de très solides bases financières. Le ratio CET1 consolidé après prise en compte du résultat audité est de 32,33 %.

Le métier Asset Services comptabilisait, au 31 décembre 2023, EUR 49,9 milliards d'actifs sous administration, dont EUR 7,6 milliards pour des fonds de clients tiers. Ces actifs ont connu une légère croissance de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

En Private Banking, la stratégie de diversification internationale et de Hub européen s'est poursuivie, avec des flux positifs sur ces nouveaux marchés. Globalement, les actifs ont toutefois connu une légère décreue tenant compte de la performance positive des marchés. Les actifs de la clientèle privée s'élevaient à EUR 4,1 milliards au 31 décembre 2023 contre EUR 4,3 milliards un an plus tôt.

2023 fût aussi marquée par le projet de rapprochement potentiel du Groupe avec CA Indosuez qui devrait se concrétiser vers la mi-année 2024.

L'année a également permis de renforcer les systèmes informatiques actuels et de revoir les projets IT à venir.

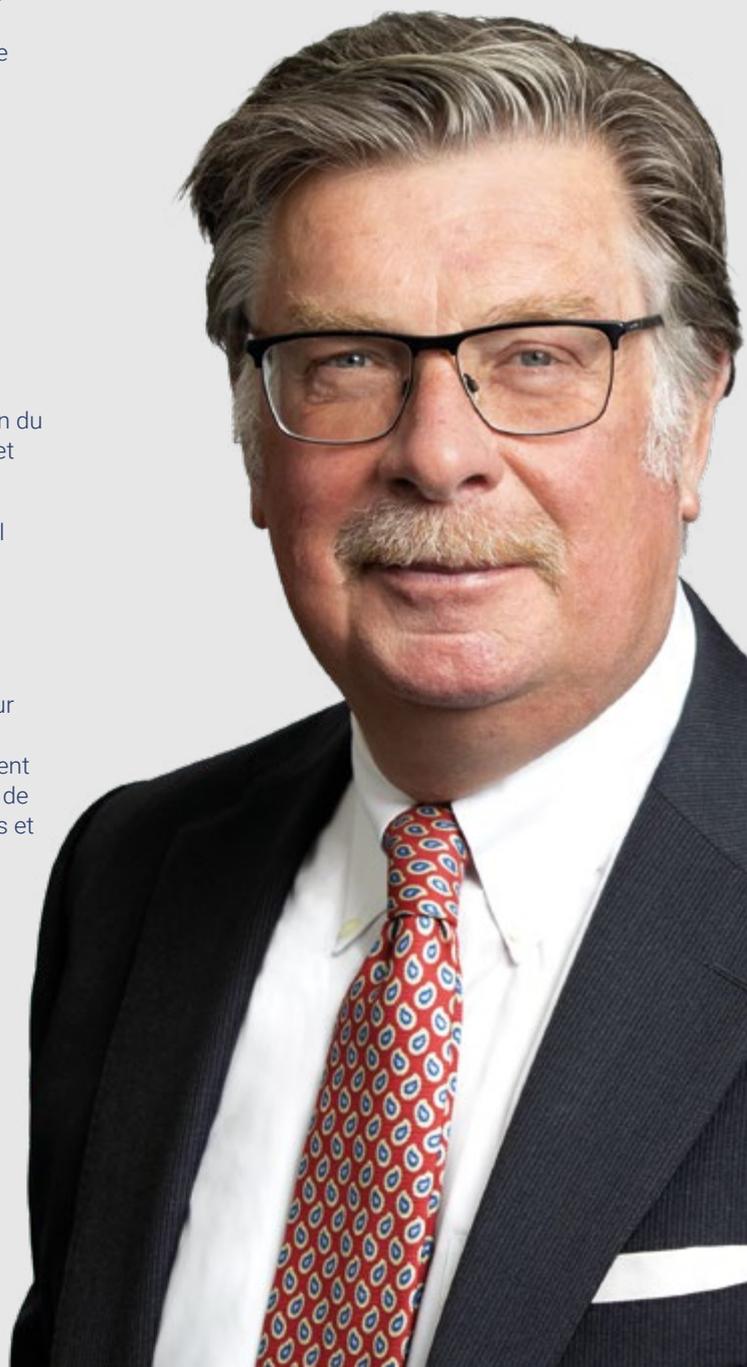
Au nom du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Banque, nous souhaitons remercier tous les collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour travailler aux projets informatiques mis en attente en raison du rapprochement potentiel et à la conformité des systèmes et données requises par les autorités régulateurs.

Nous remercions également les membres de notre Conseil d'Administration et les actionnaires pour leur soutien permanent au développement de nos activités au départ de Luxembourg.

Enfin et surtout, nous remercions nos clients privés et institutionnels pour la confiance qu'ils nous accordent. Pour la clientèle, l'année à venir devrait pouvoir concrétiser une offre élargie et plus internationale. Grâce à ce rapprochement attendu, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur partenaire financier.

**Gautier Bataille**  
Administrateur-  
délégué

**Frank Wagener**  
Président du Conseil  
d'Administration





# Rapport consolidé de Gestion

---

Les états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards, tels qu'approuvés par l'Union européenne).

# 1. Situation consolidée de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

## 1.1. Résultat consolidé de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Le résultat net consolidé 2023 enregistre une diminution de 47 % par rapport à l'exercice 2022 pour atteindre EUR 11,2 millions. Le résultat brut courant qui exclut les charges exceptionnelles atteint EUR 18,9 millions, en baisse de 49 % par rapport à l'exercice antérieur.

Les revenus sont en diminution de 0,9 % principalement du fait de l'impact négatif de la forte baisse des marchés sur les actifs gérés et administrés toutefois partiellement compensé par la hausse des revenus liés à la marge d'intérêt.

L'augmentation des frais généraux de 14,2 % se décompose entre une hausse modérée des frais de personnel qui reflète principalement la croissance des effectifs moyens par rapport à l'exercice précédent, l'impact des indexations automatiques des salaires et la hausse des frais administratifs qui sont principalement le fait des coûts relatifs au programme Kairos et à la transformation des outils de suivi financier.

Le cost-to-income ratio reste à un niveau de 87,7 % Le total bilantaire atteint EUR 2,7 milliards. Le niveau de solvabilité reste très solide, en tenant compte du résultat audité le ratio CET1 consolidé s'élève à 32,33 % au 31 décembre 2023, largement supérieur aux exigences légales.

Les effectifs de la Banque et de ses filiales se montent à 423 collaborateurs au 31 décembre 2023.

## 1.2. Principaux risques auxquels est exposée le Pôle luxembourgeois

L'exposition et la gestion des risques liés aux activités sont décrites dans la Note 6 des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les principaux risques sont les suivants :

- Les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (ALM) ;
- Le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- Le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- Les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque de recours de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- Le risque opérationnel issu des activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestionnaire (non-respect des contraintes).

## 1.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

De manière générale, la croissance et la rentabilité du Groupe sont influencées par l'évolution des capitaux de la clientèle et des marchés boursiers ainsi que par l'environnement macroéconomique et réglementaire. L'année 2023 fût aussi marquée par le projet de rapprochement potentiel du Groupe avec CA Indosuez qui devrait se concrétiser vers la mi-année 2024.

## 1.4. Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Les dérivés sont utilisés comme suit pour compte propre :

- Dans le cadre de la gestion ALM (asset and liability management), des dérivés de taux (principalement des futures et des interest rate swaps) sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du Groupe ;
- Des dérivés de taux de type interest rate swaps sont utilisés de manière globale, dans une optique de macro-hedge mais aussi pour couvrir position par position un portefeuille d'obligations souveraines et covered bonds, dans une optique de micro-hedge. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité ALMAC ; (Assets and Liabilities Management Committee) ;
- De même, la trésorerie de la Banque (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie ;
- La gestion de la position de change implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir les engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités ;
- La Banque a également une activité d'intermédiation pour sa clientèle.

## 1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. La Banque et ses filiales n'ont pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2023.

## 1.6. Actions propres

La Banque et ses filiales n'ont pas acquis d'actions propres pendant l'exercice.

## 2. Évolution des comptes sociaux des entités du Pôle luxembourgeois

### 2.1. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Le bénéfice social a été fortement impacté par des investissements IT dans le cadre du programme de migration informatique (Kairos) ainsi que par des frais de personnels en augmentation (suite aux indexations automatiques des salaires). Contrairement aux exercices précédents, aucune remontée de dividendes des filiales n'a été opérée.

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (« BDPL ») est l'entité faitière et consolidante du Pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam.

Avec un total bilantaire de EUR de 2,7 milliards et des fonds propres de EUR 292,2 millions, BDPL clôture l'exercice 2023 avec une perte nette de EUR 4,2 millions (bénéfice de EUR 37,6 millions en 2022) et un produit net bancaire en baisse par rapport à l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la Banque s'élèvent à 296 collaborateurs, soit légèrement en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (287 personnes).

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice social de l'exercice de la façon suivante (EUR) :

Bénéfice net social au 31 décembre 2023	-4.213.893
Bénéfice reporté du 31 décembre 2023	189.813.773
Affectation aux autres réserves	16.000.000
Affectation à la réserve indisponible	143.598
Affectation à la réserve impôts sur fortune 2024	0
<b>BÉNÉFICE À RÉPARTIR</b>	<b>201.743.478</b>
<b>AFFECTATION AU REPORT À NOUVEAU</b>	<b>201.743.478</b>

## 2.2. Degroof Petercam Asset Services S.A. (« DPAS »)

DPAS, filiale détenue à 100 % par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (BDPL), est issue de la fusion intervenue en 2016 de Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg S.A. avec Petercam Institutional Asset Management S.A.. Agréée en tant que société de gestion d'OPCVM selon le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, DPAS preste ses services liés aux OPC du Groupe Degroof Petercam ainsi qu'à des initiateurs tiers, grâce aux services intégrés UCITS/AIFM ainsi qu'une offre spécifique de Currency Hedging, Asset Management ou encore de Risk Management.

Avec un total bilantaire de EUR 102,8 millions et des fonds propres de EUR 38 millions, DPAS clôture l'exercice 2023 avec un bénéfice net de EUR 12,7 millions affichant une diminution de 22 % par rapport au résultat net de l'exercice 2022 de EUR 16,2 millions.

Les actifs sous gestion ou administration de DPAS affichent un total de EUR 49,9 milliards au 31 décembre 2023, soit une légère croissance de 1,5 % par rapport à fin 2022. Les actifs gérés pour des initiateurs tiers sont également en diminution pour atteindre EUR 7,6 milliards représentant 15 % des encours totaux.

Les actifs des OPC Groupe pour lesquels DPAS agit en qualité de société de gestion, AIFM ou Agent Administratif atteignent EUR 42,3 milliards fin 2023.

À fin décembre 2023, DPAS emploie un total de 124 personnes au Luxembourg.

## 2.3. Degroof Petercam Insurance Broker S.A. (« DPIB »)

DPIB est une filiale à 100 % de BDPL et a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Avec un total bilantaire de EUR 1,1 millions et des fonds propres de EUR 0,9 millions au 31 décembre 2023, DPIB clôture l'exercice 2023 avec un bénéfice de EUR 30.789 contre un bénéfice de EUR 45.113 pour l'exercice 2022.

À fin décembre 2023, la société emploie 2 personnes.

## 2.4. Immobilière Cristal Luxembourg S.A. (« ICL »)

ICL est une filiale à 100 % de BDPL et a pour principal objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Avec un total bilantaire de EUR 107,7 millions (EUR 104,2 millions en 2022) et des fonds propres de EUR 106,2 millions au 31 décembre 2023 (EUR 102,9 millions en 2022), ICL clôture l'exercice 2023 avec un bénéfice net de EUR 3,2 millions (EUR 2,7 millions en 2022).

Les revenus de ICL proviennent majoritairement des loyers perçus des locataires de l'immeuble situé rue Eugène Ruppert à Luxembourg.

En 2023, ICL n'a pas occupé de personnel.

## 2.5. Autres participations

À l'exception de Promotion Partners S.A., filiale de la Banque, dont un projet de promotion immobilière est en cours de finalisation au Grand-Duché de Luxembourg, les autres filiales consolidées sont des sociétés n'ayant pas d'activités opérationnelles et pas de personnel au 31 décembre 2023. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

---

### 3. Évènements postérieurs à la date de clôture

---

Aucun événement significatif postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les états financiers de la Banque et de ses filiales n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ce rapport.

**Gautier Bataille**  
Administrateur-délégué

**Frank Wagener**  
Président du Conseil d'Administration





# Rapport d'audit

---

Au Conseil d'Administration de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

---

# Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

---

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Banque Degroef Petercam Luxembourg S.A. (la « Banque ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

### Ce que nous avons audité

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent :

- l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023 ;
- les éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidés pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ;
- le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016

et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Banque qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la Note 9.10 des états financiers consolidés.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Question clé de l'audit

*Existence et exactitude des produits de commissions de gestion d'actif, de courtages, d'activités liées aux titres, et de droits de garde (conditions dérogatoires) liées à l'activité de banque privée*

Au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023, le Groupe a généré des produits de commissions pour un montant de 303 millions EUR tels que présentés en Note 9.3 des états financiers consolidés. Ces produits sont notamment dérivés des services fournis par la Banque et sa filiale, Degroof Petercam Asset Services S.A. à leurs clients et sont le résultat d'un nombre élevé de transactions individuelles.

Nous avons porté notre attention sur l'existence des produits de commissions de gestion d'actifs, de courtage, d'activités liées aux titres et de droits de garde (conditions dérogatoires) compte tenu des éléments suivants :

- Ces éléments représentent une part significative du total des revenus du Groupe au titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023 ;
- La tarification est souvent spécifique au client et le nombre de conditions dérogatoires est important ;
- Les montants en jeu pour chacune des transactions prises individuellement sont généralement peu élevés. Ainsi une erreur isolée serait difficilement détectable et non significative, mais il se pourrait qu'une erreur touchant un nombre élevé de transactions engendre un impact financier matériel.

### Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec les produits de commissions de gestion d'actifs, de courtages, d'activités liées aux titres et de droit de garde (conditions dérogatoires) ainsi que les systèmes informatiques y relatifs.

Les procédures suivantes en lien avec l'environnement de contrôle interne de la Banque ont été effectuées :

- Entretiens avec la Direction et les responsables des départements ;
- Réalisation de tests de cheminement afin d'identifier et de réaliser un inventaire des contrôles pour les différents flux de commissions ;
- Inspection des rapports de contrôles (ISAE 3402) préparés et émis par un auditeur indépendant sur les activités de banque dépositaire et de gestionnaire de fonds d'investissement ;
- Inspection de contrôles réalisés par les services support de la Banque pour l'existence des avoirs clients en gestion afin de s'assurer de l'exactitude de la base de calcul ;
- Revue du respect de la séparation des tâches et des contrôles relatifs à la validation des conditions tarifaires lors de l'entrée en relation ;
- Ré-exécution sur base d'un échantillon de contrôles effectués dans le cadre des paramétrages et modifications des conditions tarifaires ;
- Ré-exécution d'un échantillon de contrôles effectués par la Banque dans le cadre des calculs de commissions.

Les procédures substantives suivantes ont été effectuées :

- Inspection des informations et pièces justificatives probantes (contrat, relevé d'opération, etc.), pour un échantillon de commissions ;
- Recalcul de certaines commissions, sur base d'échantillons et vérification que le montant obtenu suite à ce calcul est correctement enregistré en comptabilité ;
- Obtention de confirmations externes pour un échantillon de comptes clients visant à valider que les informations présentées dans les relevés de comptes reflètent les situations exactes des avoirs de ces clients de la Banque ;
- Vérification des valeurs nettes d'inventaire servant de base de calcul pour les commissions des fonds d'investissements clients de Degroof Petercam Asset Services S.A. avec des données externes publiées ;
- Consultation du registre des réclamations de la clientèle.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport d'audit sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit

en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

---

# Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

---

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 13 avril 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 5 ans.

Luxembourg, le 26 avril 2024

**PricewaterhouseCoopers, Société coopérative**  
Représentée par Cécile Liégeois







# État de la situation financière consolidée

---

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
(en EUR)			
<b>ACTIFS</b>			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	8.1	401.666.937	404.091.958
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8.2	130.765.671	148.481.278
Actifs financiers de couverture	8.3	92.498.427	155.940.457
Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs	8.4	-8.453.846	-13.815.909
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.5	8.758.134	9.332.900
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8.6	322.058.203	515.173.778
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	8.7	110.919.687	89.637.659
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	8.8	439.866.227	578.184.328
Instruments de dette évalués au coût amorti	8.9	1.070.344.663	1.327.255.278
Immobilisations corporelles	8.10	33.138.468	33.868.550
Immobilisations incorporelles	8.11	5.096.883	7.103.323
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8.12	2.198.713	2.306.201
Autres actifs	8.13	84.918.497	83.803.301
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2.693.776.664</b>	<b>3.341.363.102</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
(en EUR)			
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes</b>			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8.14	97.221.233	138.388.158
Passifs financiers de couverture	8.15	4.800.653	79.578
Dépôts envers les établissements de crédit	8.16	267.213.970	271.827.600
Dépôts envers la clientèle	8.17	1.926.107.291	2.527.710.699
Provisions	8.18	1.112.469	1.721.189
Passifs d'impôts courants et différés	8.19	11.041.380	15.859.691
Autres passifs	8.20	104.542.140	114.886.259
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2.412.039.136</b>	<b>3.070.473.174</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	8.21	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	8.21	40.356.000	40.356.000
Résermes et report à nouveau	8.21	195.720.998	209.582.308
Autres éléments du résultat global cumulés	8.21	-2.554.110	-2.187.071
Résultat de l'exercice, part du groupe	8.21	11.214.640	21.140.691
<i>Acompte sur dividendes</i>	8.21	-	-35.002.000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>281.737.528</b>	<b>270.889.928</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2.693.776.664</b>	<b>3.341.363.102</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



# Éléments du résultat et des autres éléments du résultat global consolidés

---

		(en EUR)	
	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Produits d'intérêts	9.1	228.698.527	120.181.176
Charges d'intérêts	9.1	-203.269.825	-104.461.333
Produits de dividendes	9.2	52.835	2.406.473
Commissions perçues	9.3	302.685.259	341.277.508
Commissions versées	9.3	-214.586.351	-245.795.503
Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction	9.4	6.261.923	13.856.906
Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.5	-341.441	102.324
Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.6	861.864	-799.914
Résultat net résultant de la comptabilité de couverture	9.7	445.804	-441.630
Autres résultats opérationnels nets	9.8	12.235.144	6.523.400
<b>Produit net</b>		<b>133.043.739</b>	<b>132.849.407</b>
Frais de personnel	9.9	-53.536.324	-47.424.709
Frais généraux et administratifs	9.10	-57.838.693	-50.070.871
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	9.11	-4.905.933	-5.838.683
Provisions	9.12	503.601	-223.707
Dépréciations nettes sur actifs	9.13	-2.494.751	-467.169
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-107.488	-16.817
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>14.664.151</b>	<b>28.807.451</b>
Charge d'impôts	9.14	-3.449.511	-7.666.760
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>11.214.640</b>	<b>21.140.691</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE</b>		<b>11.214.640</b>	<b>21.140.691</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



		(en EUR)	
	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>11.214.640</b>	<b>21.140.691</b>
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Réévaluation à la juste valeur - Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9.15	-367.040	-2.700.638
Total des autres éléments du résultat global		-367.040	-2.700.638
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>		<b>10.847.600</b>	<b>18.440.053</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE</b>		<b>10.847.600</b>	<b>18.440.053</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



# États de variations des capitaux propres consolidés

---

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>37.000.000</b>	<b>40.356.000</b>	<b>248.400.904</b>	<b>513.567</b>	-
Affectation du résultat précédent	-	-	21.180.603	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-2.700.637	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-59.999.200	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
<b>SOLDE AU 31.12.2022</b>	<b>37.000.000</b>	<b>40.356.000</b>	<b>209.582.307</b>	<b>-2.187.070</b>	-
Affectation du résultat précédent	-	-	21.140.691	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-367.040	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-35.002.000,00	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
<b>SOLDE AU 31.12.2023</b>	<b>37.000.000</b>	<b>40.356.000</b>	<b>195.720.998</b>	<b>-2.554.110</b>	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



(en EUR)

Résultat net de l'exercice	Acompte sur dividendes	Capitaux propres : part du Groupe	Total des capitaux propres
<b>21.180.603</b>	-	<b>347.451.074</b>	<b>347.451.074</b>
-21.180.603	-	-	-
21.140.691	-	21.140.691	21.140.691
-	-	-	-
-	-	-2.700.637	-2.700.637
-	-35.002.000	-35.002.000	-35.002.000
-	-	-59.999.200	-59.999.200
-	-	-	-
<b>21.140.691</b>	<b>-35.002.000</b>	<b>270.889.928</b>	<b>270.889.928</b>
-21.140.691	-	-	-
11.214.640	-	11.214.640	11.214.640
-	-	-	-
-	-	-367.040	-367.040
-	-	-	-
-	35.002.000,00	-	-
-	-	-	-
<b>11.214.640</b>	-	<b>281.737.528</b>	<b>281.737.528</b>



# Tableaux des flux de trésorerie consolidées

---

		(en EUR)	
	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>14.664.151</b>	<b>28.807.451</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice et autres ajustements :</b>		<b>7.004.572</b>	<b>6.546.376</b>
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	9.11	4.905.933	5.838.683
Résultat provenant des entreprises associées		107.488	16.817
Dépréciations	9.13	2.494.752	467.169
Dotations nettes aux provisions et autres passifs	9.12	-503.601	223.707
<b>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</b>		<b>53.584.636</b>	<b>-857.180.164</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-112.240.428	-182.703.379
Actifs financiers de couverture		30.477.227	-152.700.068
Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs		-5.362.063	13.815.909
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		574.766	208.691
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		185.760.922	-24.791.851
Prêts et créances		113.624.388	-77.526.273
Instruments de dette évalués au coût amorti		247.680.840	-157.130.461
Autres actifs		-1.115.193	13.275.046
Passifs détenus à des fins de transaction		95.529.588	177.206.125
Passifs financiers de couverture		12.632.274	-7.174.916
Dettes envers les établissements de crédit		41.243.316	17.232.074
Dettes envers la clientèle		-543.777.582	-474.364.076
Provisions et autres passifs		-11.443.418	-2.526.985
Intérêts perçus		206.360.163	108.493.410
Dividendes perçus		52.835	2.406.473
Intérêts versés		-211.304.370	-108.478.797
Impôts payés sur le résultat		-8.387.034	-9.009.727
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)</b>		<b>61.974.953</b>	<b>-828.414.978</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

		(en EUR)	
	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Cession de filiales et entreprises associées		-	-
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles	8.10/8.11	-1.142.410	-1.001.885
Vente d'immobilisations (in)corporelles		-	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)</b>		<b>-1.142.410</b>	<b>-1.001.885</b>
Dividendes payés		-	-95.001.200
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)</b>		<b>-</b>	<b>-95.001.200</b>
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-299.539	-461.664
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)		60.832.543	-924.418.063
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		305.113.188	1.229.992.915
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>365.646.192</b>	<b>305.113.188</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Caisse et soldes avec les banques centrales	8.1	401.542.121	404.034.593
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	8.7	99.353.278	73.346.737
Prêts à terme aux établissements de crédit	8.7	-	-
Découverts auprès des établissements de crédit	8.16	-80.336.710	-109.438.235
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	8.16	-54.912.497	-62.829.907

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



Notes aux états financiers  
consolidés au 31 décembre 2023

---

---

# 1. Généralités

---

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (anciennement « Banque Degroof Luxembourg S.A. » jusqu'au 31 mars 2016) (ci-après « la Banque ») a été constituée le 29 janvier 1987 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Celle-ci a été introduite à la Bourse de Luxembourg le 29 novembre 1999 et ensuite retirée de la cote le 15 décembre 2005.

Au 1<sup>er</sup> avril 2016, les sociétés Banque Degroof Luxembourg S.A. et Petercam (Luxembourg) S.A. ont fusionné avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; la nouvelle société s'appelle Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. La fusion se traduit légalement par l'absorption de l'intégralité du patrimoine de Petercam (Luxembourg) S.A. (société absorbée) par la Banque Degroof Luxembourg S.A. (société absorbante). La Banque a opté pour la méthode de la valeur comptable pour traiter cette transaction qui selon les normes IFRS constitue un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. La différence entre le montant payé par Banque Degroof Luxembourg S.A. de EUR 136.522.000 et l'actif net en valeur comptable de Petercam (Luxembourg) S.A. représente le fonds de commerce comptabilisé en réserves pour un montant de EUR 73.025.963. À la suite de cette fusion, la Banque a également reconnu dans le cadre de l'exercice d'estimation du Purchase Price Allocation (PPA) un nouveau montant de EUR 17.280.050 correspondant à 3 nouveaux fonds de commerce.

Dans le cadre de la fusion, Petercam (Luxembourg) S.A. a cédé les titres de sa filiale Petercam Banque Privée (Suisse) S.A. à Banque Degroof Petercam S.A. le 16 février 2016 et a cédé les titres de sa filiale Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A. à Degroof Petercam Asset Services S.A. le 18 février 2016.

L'objet de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et d'épargne, en particulier de recevoir tous dépôts et de faire toutes opérations de crédit, ainsi que toutes transactions quelles qu'elles soient, en matière de valeurs mobilières, de gestion de fortune, de fiducie et de services financiers, enfin toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières permettant la réalisation de l'objet social ainsi défini.

La Banque et ses filiales (ci-après « le Pôle luxembourgeois ») sont par ailleurs intégrées dans la consolidation de Banque Degroof Petercam S.A., établie au 44, rue de l'Industrie, à 1040 Bruxelles. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, Banque Degroof S.A. et Petercam S.A. ont fusionné ; la nouvelle entité porte le nom de Banque Degroof Petercam S.A..

Le Pôle luxembourgeois et Banque Degroof Petercam S.A. représentent « le Groupe ».

Les états financiers de la Banque sont disponibles sur son site internet : [www.degroofpetercam.lu](http://www.degroofpetercam.lu). Les états financiers de Banque Degroof Petercam S.A. sont disponibles sur son site internet : [www.degroofpetercam.com](http://www.degroofpetercam.com).

Depuis le 9 décembre 2005, la Banque possède une succursale en Belgique, établie au 19 rue Guimard, à 1040 Bruxelles.

Depuis le 7 septembre 2018, la Banque possède un bureau de représentation au Canada, établi au 244, rue St Jacques à Montréal.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la branche d'activité de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque a été transférée à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A..

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructuration de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sein du Groupe Degroof Petercam, la Banque agissant par sa succursale belge a cédé cette activité à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A. avec effet à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Dans la continuité de cette stratégie au sein du Groupe Degroof Petercam, la Banque Degroof Petercam S.A. a cédé à Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., agissant par sa succursale belge, l'activité de banque dépositaire d'OPC de droit belge avec effet à la date du 10 octobre 2019.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 avril 2024.

## 2. Contexte réglementaire

---

Les états financiers consolidés du Pôle luxembourgeois ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que les interprétations de ces normes valables au 31 décembre 2023 et telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

Les principes comptables utilisés pour préparer ces états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2022 à l'exception de ceux repris dans la Note 3 « Changements dans les principes et méthodes comptables ».

Les principes comptables utilisés par le Pôle luxembourgeois sont basés sur les Normes Internationales de Reporting Financier (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables à cette date parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 1 Présentation des États financiers ;
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
- IAS 10 Événements postérieurs à la période de reporting ;
- IAS 12 Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;
- IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ;
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 24 Information relative aux parties liées ;

- IAS 27 États financiers individuels ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IAS 32 Instruments financiers : Présentation ;
- IAS 36 Dépréciation d'actifs ;
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IFRS 9 Instruments financiers ;
- IFRS 10 États financiers consolidés ;
- IFRS 11 Partenariats ;
- IFRS12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur ;
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- IFRS 16 Contrats de location.

Comme le Pôle Luxembourgeois n'a aucun titre de capitaux propres ni d'emprunts négocié ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 (« Segments opérationnels ») et IAS 33 (« Résultat par action ») ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que le Pôle luxembourgeois ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les principales comptables et règles d'évaluation appliqués lors de la préparation des états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées, sauf mention contraire, de façon permanente pour les exercices présentés.

### 3. Changements dans les principes et méthodes comptables

---

Les normes et amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : « Information à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Amendements à IAS 12, « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Amendements à IAS 12, « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 » ;
- Modifications d'IAS 8, « Définition des estimations comptables ».

Les modifications à l'IAS 1 visent à aider les entités à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées dans les notes annexes aux états financiers et l'utilité de ces informations pour les utilisateurs des états financiers. Ces amendements ont été pris en compte par la Banque pour la présentation de ses états financiers.

Depuis la date de première application d'IFRS 16, la Banque a opté de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des actifs et passifs d'impôts différés prévue par l'IAS 12. Ainsi, à la date de première application, le montant de l'impôt différé actif généré a compensé celui de l'impôt différé passif. Les différences temporelles résultant des variations ultérieures des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs locatifs entraînent ensuite la constatation d'un impôt différé. Cet amendement n'a donc aucun effet sur les états financiers de la Banque.

L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque, ni sur la présentation des états financiers.

Les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) en date du 31 décembre 2023, entreront en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs.



## 4. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers consolidés

---

L'élaboration des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la Direction du Pôle luxembourgeois pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers consolidés.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- La détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- La classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par le Groupe pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères « SPPI » ;
- La détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- L'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- La définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- L'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- Les hypothèses utilisées pour le calcul des pertes de crédit attendues, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;

- L'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- La détermination de la valeur des fonds de commerce ;
- L'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- La détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés.

Dans le contexte de la crise ukrainienne et des tensions internationales (inflation, fusion Crédit Suisse - Union Bancaire Suisse, crise au Moyen-Orient), une attention particulière a été apportée par la Direction sur les impacts éventuels liés à ces crises sur certains éléments significatifs de ces états financiers. En effet, des éléments prospectifs ou estimatifs peuvent entrer dans le calcul de certains postes des états financiers et être impactés par la crise et ses événements connexes. Une attention plus forte a été apportée sur les aspects de la valorisation et de la recouvrabilité des différents portefeuilles de crédit ou actifs mais également sur le chiffre d'affaires.

Sur base de son suivi, des contrôles et analyses mis en place, la Direction n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les états financiers nécessitant une mention complémentaire dans les états financiers.

## 5. Résumé des principes et méthodes comptables

---

### 5.1. Conversion des états financiers et des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en euros (« EUR »), monnaie fonctionnelle du Pôle luxembourgeois.

#### 5.1.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en compte de résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé.

Les autres postes non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

## 5.2. Instruments financiers

### 5.2.1. Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

### 5.2.2. Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si le Pôle luxembourgeois a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

### 5.2.3. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- Les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; où
- La Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

## 5.2.4. Instruments financiers - Principes et méthodes (IFRS 9)

### 5.2.4.1. Evaluation des actifs financiers

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier détenu à des fins de négociation de même que tous les dérivés sont classés en « Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » tandis que tous les autres actifs financiers sont repris dans une des catégories d'évaluation suivantes :

- Coût amorti (AC) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

La classification d'un actif se base à la fois sur le modèle économique de gestion (« business model », ci-après « modèle économique ») des actifs financiers de la Banque et sur les caractéristiques de trésorerie contractuelle de l'actif financier, à savoir si les conditions contractuelles de l'actif financier génèrent à des dates spécifiées des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts (« SPPI test »).

Des reclassements ne se produisent que lorsque le Comité ALMAC décide de modifier le modèle économique d'un portefeuille d'actifs, à la suite de changements externes ou internes. Les changements doivent être importants pour la Banque et être démontrables aux parties externes. La Banque reclasse alors tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la période de reporting suivante (la date de reclassement). Les périodes précédentes ne sont pas retraitées.

#### **5.2.4.1.1. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et de couverture**

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en compte de résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des « actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction », à l'exception des dérivés de couverture qui sont classés en « Instruments financiers de couverture » (voir rubrique 5.3.4.1.6). Les dérivés sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction » pour les dérivés de négociation et dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture » pour les autres dérivés. Les revenus à caractère d'intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ».

La Banque a désigné certains swaps de taux d'intérêt comme éléments de couverture (voir rubrique 5.3.4.1.6). Si la relation de couverture est résiliée et que le dérivé est toujours en cours, il est désigné comme étant détenu à des fins de transaction ou désigné dans une nouvelle relation de couverture. Une telle désignation doit toujours être approuvée par le Comité ALMAC.

#### 5.2.4.1.2. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- L'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur.

L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

#### 5.2.4.1.3. Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- L'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique « Produits d'intérêts ».

#### **5.2.4.1.4. Instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global.**

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque peut choisir irrévocablement de présenter les changements ultérieurs de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction dans les autres éléments du résultat global.

Seuls les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Produits de dividendes », à moins qu'ils ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement (i.e. une réduction de capital).

Les autres résultats sont comptabilisés en fonds propres en « Autres éléments du résultat global cumulés » et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### **5.2.4.1.5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.**

Tous les autres actifs financiers, soit les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classification « au coût amorti » ou « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et tous les changements de juste valeur sont comptabilisés en résultat. Ces actifs incluent les instruments dérivés.

Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et les intérêts sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

En outre, la Banque a l'option, lors de la comptabilisation initiale, de désigner irrévocablement un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Cependant, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats ».

#### **5.2.4.1.6. Comptabilité de couverture**

La Banque applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9. Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), la Banque utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne – 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- La relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- Rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- Démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- Le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité ;
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125 %. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont inclus dans la documentation de couverture.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et/ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture.

Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur classification dans les catégories suivantes :

### Couverture de la juste valeur

Les variations de juste valeur du dérivé ou de l'instrument de couverture non dérivé désigné et qualifié dans une relation de couverture en juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Résultat net sur la comptabilité de couverture » au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée « Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'actifs » par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement. Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat.

Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

### Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie est différée dans une rubrique spécifique des capitaux propres en « réserves de réévaluation ». La partie inefficace des variations de juste valeur est comptabilisée directement au compte de résultats.

Les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés en résultat et comptabilisés en produits ou charges au fur et à mesure que l'instrument couvert impacte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue ou si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, les montants cumulés stockés en capitaux propres sont maintenus en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue affecte le résultat. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, ces montants sont immédiatement comptabilisés en résultat.

### Couverture d'investissement net dans une entité étrangère

La couverture d'investissement net dans une entité étrangère suit les mêmes principes comptables que la couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes inscrits en fonds propres sont transférés en résultat lors de la cession ou liquidation de l'activité à l'étranger.

#### 5.2.4.2. Classification

##### 5.2.4.2.1. Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres qui ne rentrent pas dans la catégorie des participations sont classés dans la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sauf si la Banque a décidé de les classer irrévocablement comme « instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global » tel que décrit dans la rubrique 5.3.4.1.4.

Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé en tant qu'instrument de dette.

##### 5.2.4.2.2. Instruments de dettes

Les instruments de dette comprennent des titres de créance, des prêts, des dépôts, des créances sur (ou à) des établissements de crédit et la clientèle. L'arbre de décision qui détermine la classification et l'évaluation des instruments de dette lors de la comptabilisation initiale et à venir (processus de suivi continu et potentiel reclassement) se base sur le modèle économique de détention de l'actif et sur le test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest) (concluant ou non).

#### A. Modèle économique

La terminologie « modèle économique ou de gestion » désigne la manière dont la Banque gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, la Banque ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dettes afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

On distingue trois types de modèles économiques :

- « Hold to collect » (ci-après « HTC ») : l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. La Banque n'est cependant pas tenue de détenir tous ces actifs jusqu'à leur échéance. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués au coût amorti ;
- « Hold to collect & sell » (ci-après « HTCS ») : la collecte des flux de trésorerie contractuels et les ventes font partie intégrante de la réalisation de l'objectif du modèle économique. Ce modèle est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le modèle HTC. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ;
- Les autres modèles économiques comprennent les actifs financiers détenus à des fins de négociation et les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les catégories HTC ou HTCS soit parce que la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'actif financier, soit parce que le test SPPI est non concluant.

#### **B. Critère « Principal et Intérêts » (test « Solely Payments of Principal and Interests » ou test « SPPI »)**

Le classement et l'évaluation des instruments de dettes dépendent aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test « SPPI »). Le test « SPPI » est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Aux fins de cette appréciation, le « principal » correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors sa comptabilisation initiale et les « intérêts » reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test « SPPI » est satisfait, le Groupe analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer s'il contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, le Groupe a mis en place un modèle (« check list ») permettant de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dettes représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Lors de cette appréciation, le Groupe considère notamment les éléments suivants :

- Événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- Effet de levier ;
- Remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- Modalité qui limite la créance de la Banque aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- Caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

### 5.2.5. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leurs justes valeurs et, ultérieurement, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigés d'éventuelles pertes de valeurs.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif est calculé en tenant compte, des primes et des décotes ainsi que des commissions et coûts de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ». Les montants de dépréciation sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Les prêts et créances regroupent principalement les prêts et créances interbancaires et ceux à la clientèle.

### 5.2.6. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent toutes les autres dettes financières subordonnées ou non (à l'exception des dérivés) qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de transaction ou comme désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts et les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en compte de résultat dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

### 5.2.7. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché.

Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

- **Marché actif**

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle Black and Scholes, ect.) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans la valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit du Groupe sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours « milieu de marché » comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

- **Absence de marché actif**

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs.

Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en compte de résultat.

Cependant, si cette différence (appelée communément « Day 1 profit and loss ») est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en compte de résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en compte de résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en compte de résultat est déterminée individuellement.

- **Absence de marché actif – Instruments des capitaux propres (actions non cotées)**

En l'absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### 5.3. Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

- **En tant que preneur en contrat de location**

Les contrats de location à l'exception certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers payés est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique « Autres passifs ».

Le coût de l'actif comptabilisé au titre droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.



L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la rubrique « Immobilisations Corporelles ».

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique « Frais généraux et administratifs » selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

- **En tant que bailleur**

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

## 5.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le Pôle luxembourgeois applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

### NATURE DE L'IMMOBILISATION OU COMPOSANT



Terrain

infinie



Gros-œuvre

40 ans



Installations  
techniques

10 ans



Installations  
générales

20 ans



Parachèvements

5 à 10 ans



Matériel  
informatique/  
télécom

4 ans



Matériel divers/  
équipement

5 ans



Mobilier  
de bureau

10 ans



Matériel  
roulant

4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

## 5.5. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, sur une durée de 4 ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Cependant, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charges quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède pas 20 ans.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Pour les fonds de commerce, la valeur recouvrable est estimée sur base de la variation des capitaux gérés ainsi que de leur rendement.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

## 5.6 Principes de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les états financiers de la Banque et de ses filiales. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par la Banque, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de ces activités.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à la Banque et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les états financiers de la Banque et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle, présentées au sein des capitaux propres, sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé.

Par exception à ces règles, les sociétés présentant un intérêt négligeable sont exclues du périmètre de consolidation selon les critères suivants mis en place au sein du Groupe :

- Le total bilantaire additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 0,5 % du total bilantaire consolidé du Groupe ;
- Le total des fonds propres additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1 % du total des fonds propres consolidés du Groupe ;
- Le total des fonds propres d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5 % du total des fonds propres consolidés du Groupe ;
- Le total du résultat additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1 % du total du résultat consolidé du Groupe ;
- Le total du résultat d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5 % du résultat consolidé du Groupe.

### **Partenariats**

Les partenariats désignent toute entreprise dont la Banque exerce un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du Groupe.

### **Entreprises associées**

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle la Banque exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du Groupe.

## **5.7. Autres actifs**

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs. On y trouve également des créances sur le personnel.

## 5.8. Dépréciation d'actifs

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédit attendues (« Expected credit loss ou ECL »).

La Banque reconnaît des réductions de valeur basées sur le modèle de pertes de crédit attendues sur :

- Les prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti ;
- Les prêts sur la clientèle évalués au coût amorti ;
- Les instruments de dette évalués au coût amorti ;
- Les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut (« Probability of default » ou « PD »), la perte en cas de défaut (« Loss given default » ou « LGD »), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut (« Exposure At default » ou « EAD ») et le taux d'actualisation. Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés.

Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- stage 1 (comptabilisation initiale : performing) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défauts dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- stage 2 (hausse significative du risque de crédit : under-performing) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- stage 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : non-performing) : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, le risque de défaillance à la date de reporting est comparé avec la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, la Banque a décidé de mettre en place un modèle de notation interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit.

En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et la Banque fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la correction de valeur pour pertes ne réduit pas la valeur comptable des actifs financiers et est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Il n'y a pas eu de changement dans le modèle en 2023.

### 5.8.1. Définition du défaut

La Banque utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- La Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

### 5.8.2. Actif financier déprécié (stage 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

### 5.8.3. Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalage de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en stage 3.

### 5.8.4. Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle d'ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative.

Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- La Banque utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation « Investment grade » (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en stage 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- Pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à « Investment grade »), le Groupe réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, le Groupe a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Elle est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit et évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- Une restructuration pour cause de difficultés financières (« forborne ») : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en stage 3 ;
- Entrée en « Watch-list » : les dossiers repris dans cette liste sont classés en stage 2 minimum ;
- Un appel de marge effectué par la Banque (crédits lombards), lorsqu'elle estime que le collatéral apporté en garantie par la contrepartie n'est plus suffisant ;
- Des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : la Banque s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers le stage 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reporting à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en stage 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en stage 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c'est-à-dire en stage 3) à partir du moment où il satisfait à la définition de défaut mentionnée précédemment.

Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers le stage 2 ou 3 peut revenir en stage 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

### 5.8.5. Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendues (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD). Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- Un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- La valeur temps de l'argent ;
- Des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1.

La Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, le Groupe a développé ses propres modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Trois scénarios macro-économiques différents sont pris en considération pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro-économique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures : une approche la plus neutre possible est appliquée en la matière. Dans le cadre de ces jugements importants, la Banque a intégré les spécificités en lien avec la crise sanitaire et ses événement connexes.



#### 5.8.6. Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. La Banque décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- L'actif financier est déprécié en totalité ;
- La durée depuis la date de la dernière dépréciation ;
- La réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- La probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- Le nombre de jours écoulés depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- Le statut du dossier et/ou du débiteur.

## 5.9. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Pôle luxembourgeois a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée.

## 5.10. Impôts

### • Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

### • Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- Liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; où
- Associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut-être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- Générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- Relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en compte de résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils ne soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente), auquel cas ils sont imputés sur les capitaux propres et ensuite, reconnus en compte de résultat en même temps que les plus ou moins-values réalisées.

## 5.11. Avantages au personnel

Dans le respect de la réglementation nationale et des pratiques du secteur, le régime en vigueur dans le Pôle luxembourgeois, en termes de régime de retraite, est celui d'une assurance de groupe, régime à cotisations définies.

Tant pour le régime à cotisations définies que pour les cas de prestations définies résiduels, le Pôle luxembourgeois verse à l'assureur les montants calculés selon le règlement, au début de chaque exercice. Ces primes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les résultats relatifs aux plans d'intéressement mis en place au sein du Pôle luxembourgeois sont comptabilisés en résultat avec comme contrepartie les fonds propres.

Les avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

## 5.12. Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

## 5.13. Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts dont le taux est positif sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Une fois que la valeur d'un actif financier a été diminuée suite à une perte de valeur, le produit d'intérêts continue à être comptabilisé au taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous ces rubriques.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

## 5.14. Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

## 5.15. Honoraires et commissions

Le Pôle luxembourgeois reconnaît en compte de résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services.

En ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un acte important, telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

## 5.16. Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».



## 5.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

- La caisse ;
- Les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- Les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- Les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

Les instruments sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

La Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement.

## 6. Gestion des risques

---

### 6.1. Organisation de la gestion des risques

La stratégie en matière de gestion des risques est déterminée par le Conseil d'Administration et est en ligne avec la stratégie définie pour l'ensemble du Groupe par le Conseil d'Administration de la maison mère, Banque Degroof Petercam S.A. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. est responsable de son application à l'ensemble des sociétés du Groupe. Dans ce cadre, il évalue régulièrement le niveau des risques pris et effectue une révision annuelle de l'ensemble des limites de position. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est responsable vis-à-vis de la maison mère et du Conseil d'Administration de l'application de cette stratégie par la mise en œuvre d'une politique en matière de gestion des risques au niveau local ainsi qu'au niveau de des filiales.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. a délégué certaines de ses responsabilités à des comités où Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est représentée. Les comités qui concernent Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. sont les suivants :

- Le Comité ALMAC (Asset and Liability Management Committee) est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors-bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé ;
- Le Comité « Limites » gère les risques de contrepartie du Groupe, plus particulièrement en matière de contreparties bancaires, institutionnelles et de dépositaire. Il assure la révision régulière des limites existantes en la matière et accorde de nouvelles limites sur demande après examen approfondi.

La gestion quotidienne des risques est assurée par le département Risk Management de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.. Ceci permet de garantir l'intégrité et l'efficacité des processus liés à la mission de gestion des risques. Le concept de gestion des risques signifie l'identification, l'évaluation, la surveillance et le contrôle/atténuation des risques.

À la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe Banque Degroof Petercam S.A. dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire 06/273 telle que modifiée. Sous le régime des exigences prudentielles détaillées dans le règlement (UE) n°575/2013, cette exemption reste valable.

## 6.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

Ce risque est géré au niveau consolidé par le Comité ALMAC, sur une base mensuelle, tandis que la gestion quotidienne de la Banque a été déléguée au département Trésorerie de la salle des marchés, sous la supervision du département Risk Management.

Le Pôle luxembourgeois applique une stratégie prudente en matière de gestion de trésorerie. Le Pôle luxembourgeois place ses liquidités auprès de la Banque centrale du Luxembourg et dans un portefeuille d'obligations très liquides, mobilisables à tout moment par l'intermédiaire de la vente ou mise en pension. En ce qui concerne les obligations non-souveraines, le Pôle luxembourgeois applique des critères rigoureux de sélection en termes de notation et de liquidité du titre et impose une diversification des émetteurs afin de réduire au maximum le risque de concentration. Ceci permet d'assurer la liquidité de ses portefeuilles, soit par l'intermédiaire de la vente soit via des programmes de mise en pension « bi- ou tripartites ».

Le Pôle luxembourgeois impose le maintien de réserves monétaires auprès de la Banque centrale du Luxembourg et/ou de dépôts interbancaires auprès de certaines contreparties sélectionnées et avec une limite en montant afin de pouvoir disposer de liquidités au quotidien dans le but de faire face à d'éventuels retraits. Le montant minimal de ce coussin de liquidité cash a été fixé pour l'exercice 2023 à EUR 150 millions.

Conformément à la Circulaire CSSF 09/403 qui prescrit la mise en place de tests de résistance, le département Risk Management effectue des stress tests de liquidité quotidiens concernant plusieurs scénarios. Le premier scénario reprend des hypothèses spécifiques au pôle luxembourgeois sur tous les postes de bilan et hors-bilan ayant des impacts sur la liquidité. Le deuxième scénario consiste en une sortie soudaine et brutale des dépôts clients, étalés sur 3 mois, complété par d'autres hypothèses sur le bilan et hors-bilan. Dans ces scénarios de crise, les hypothèses prévoient que le pôle luxembourgeois soit en mesure de générer des liquidités grâce au portefeuille de titres obligataires de haute qualité, par sa mise en repo ou la vente.

Le ratio de Liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) introduit par les dispositions CRR/CRD IV se situe au 31 décembre 2023 à 242 % (au 31 décembre 2022 : 210 %) et témoigne du bon niveau de liquidité du Pôle luxembourgeois.

Une autre exigence des dispositions CRR/CRD IV est l'obligation par le Pôle luxembourgeois de suivre ses actifs grevés et non grevés. Chaque montant est la valeur médiane des données trimestrielles relatives aux douze mois précédents.

Il est important de noter que la Banque n'a pas de programme d'obligations sécurisées. Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et des prêts de titres, au montant de la réserve obligatoire déposé auprès de la Banque centrale du Luxembourg et au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils sont grevés ou non (valeur médiane des données des 4 trimestres en EUR) :

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
31.12.2023				
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>118.575.129</b>	<b>115.138.150</b>	<b>2.730.252.124</b>	<b>n/a</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	10.015.674	10.015.674
Instruments de dette	59.323.414	55.886.435	1.380.354.511	1.370.340.073
Autres actifs	1.457.847	1.457.847	402.860.405	n/a
31.12.2022				
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>139.626.171</b>	<b>140.184.985</b>	<b>3.379.728.959</b>	<b>n/a</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	10.871.577	10.871.577
Instruments de dette	71.887.696	72.446.510	1.790.298.883	1.760.963.859
Autres actifs	1.021.048	1.021.048	408.286.714	n/a



Les actifs grevés sont composés essentiellement du montant de « réserves obligatoires » auprès de la Banque centrale du Luxembourg, des garanties données dans le cadre d'opérations sur dérivés OTC sous forme de cash ou d'instruments de dettes et des instruments de dettes prêtés.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Banque n'a pas de garantie reçue.

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous (valeur médiane en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues
<b>Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés</b>	137.949.077	118.575.129	182.242.472	139.626.171

L'essentiel des montants ci-dessus est lié aux opérations sur dérivés.

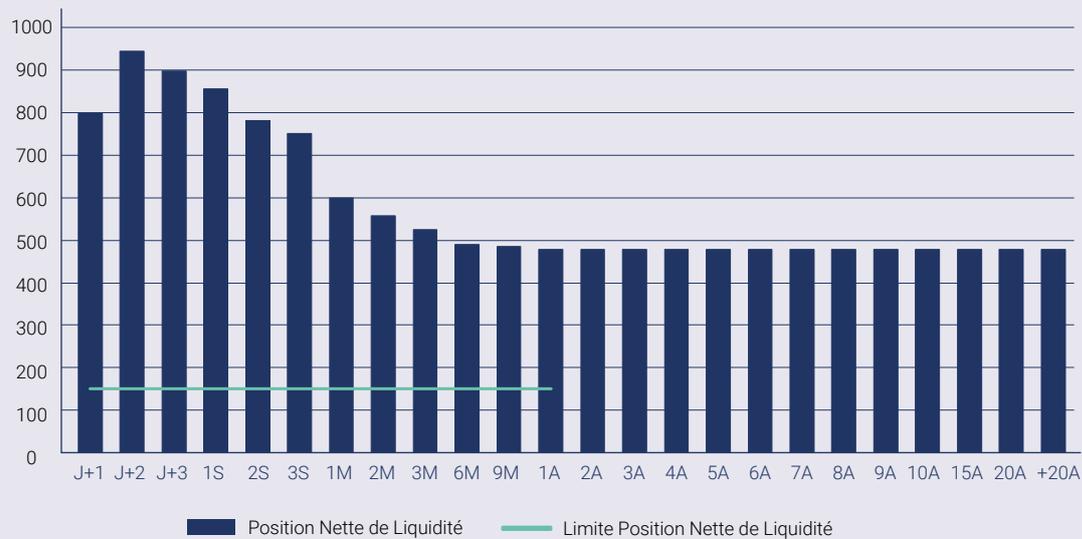
Le risque de liquidité est suivi quotidiennement via la réalisation de stress tests de liquidité. Pour cela la Banque se base sur les éléments de liquidité du bilan et du hors-bilan à date et leur applique des hypothèses de stress. Ces hypothèses ont été sélectionnées afin de refléter au mieux les effets les plus significatifs pour la Banque en termes de liquidité. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- 1) Sortie en J+1 de 15 % des comptes courants financiers (hors cash déposé par les entités du Groupe) ;
- 2) Sortie en J+2 de 35 % des comptes courants financiers (hors cash déposé par les entités du Groupe) ;
- 3) Sortie en J+2 de 20 % des comptes courants retail et corporate ;
- 4) Pas de renouvellement des dépôts des Banques et financiers ;
- 5) Renouvellement de 50 % des dépôts des dépôts non financiers ;
- 6) Activation du triparty repo en J+1 avec la Banque centrale européenne (BCE) ;
- 7) Arrêt immédiat du bond lending pour compte propre ;
- 8) Liquidation de 50 % du portefeuille obligataire en J+2 avec décote de 15 % ;
- 9) Repo des 50 % restants du portefeuille obligataire en J+2 sans décote à échéance 1 mois, puis vente de ceux-ci avec décote de 15 % ;
- 10) Maintien d'une activité crédits en fonction des remboursements existants : EUR 5 millions par semaine le premier mois, puis neutre en termes de flux ;
- 11) Tirage par les clients de 50 % des lignes de crédits autorisées non utilisées (10 % en J+1, 10 % à 1 semaine, 10 % à 1 mois, 10 % à 2 mois et 10 % à 3 mois) ;
- 12) Perte de EUR 10 millions sur les premiers remboursements sur les lignes de crédits ;
- 13) Sortie de EUR 15 millions en J+1 de cash liés aux contrats CSA, puis EUR 10 millions en J+2 et EUR 5 millions en J+3.



Au 31 décembre 2023, les résultats de ce scénario sur les flux de trésorerie de BDPL sont les suivants (en millions EUR) :

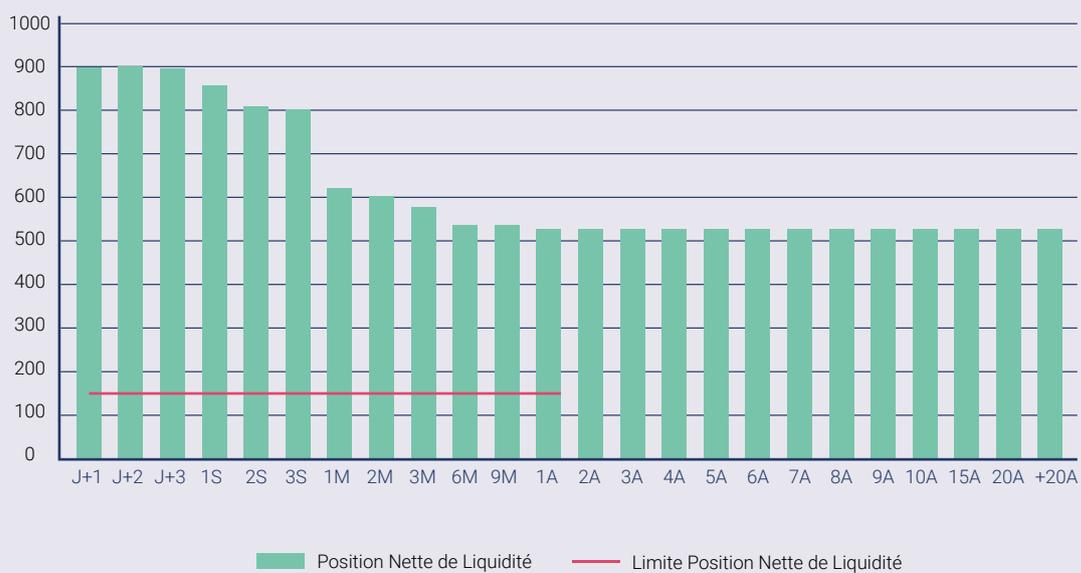
#### POSITION NETTE DE LIQUIDITÉ (EN MILLIONS EUR) AU 31.12.2023



Les résultats du stress test montrent que malgré des hypothèses de sortie clientèle très fortes et soudaines (50 % des dépôts à vue des clients de type financiers sont retirés en 2 jours), les flux de liquidité de BDPL restent largement positifs et ce sur toutes les échéances, grâce notamment au portefeuille de titres obligataires de très bonne qualité de crédit et de liquidité, permettant de générer immédiatement des flux de liquidité positifs via de la mise en pension ou vente.

Au 31 décembre 2022, les résultats de ce scénario sur les flux de trésorerie de BDPL sont les suivants (en millions EUR) :

#### POSITION NETTE DE LIQUIDITÉ (EN MILLIONS EUR) AU 31.12.2022



## 6.3 Risque de marché

### 6.3.1. Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre du Pôle luxembourgeois.

Les activités de trésorerie, de change et de trading en obligations sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-at-Risk (VaR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent à des limites fixées par le Comité de Direction dans le cadre dicté par la maison mère et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport aux fonds propres.

Dans le cadre de Bâle III, le choix de la méthode de calcul s'est porté sur l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt de 200 points de base pour le risque de taux d'intérêt et la VaR historique (indicateur mesurant la perte maximale avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de un jour) pour le risque de change.

Ces indicateurs servent au calcul des fonds propres économiques pour les risques de marché de taux d'intérêt et de change.

### 6.3.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors-bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est géré mensuellement par le Comité ALMAC sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1 %, allouée par le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. à l'activité de transformation du Groupe et est répartie entre la société mère à Bruxelles et la Banque à Luxembourg. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

La limite définie par le Groupe pour la Banque suite à un mouvement des taux d'intérêt de 1 % est fixée à EUR 9 millions de perte maximale acceptable. Cette limite n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2022. Il a été décidé de suivre la VBP nette, c'est-à-dire en tenant compte de la VBP du passif, afin d'être en ligne avec la perte acceptable. La VBP ainsi que le montant de perte acceptable sont suivis quotidiennement par le Risk Management, aucun dépassement n'a été constaté en 2023.

Les tableaux ci-dessous reprennent les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de taux d'intérêt (en EUR, VBP et perte acceptable) :

2023	31.12.2023	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	65.499	81.500	59.258	100.157
2022	31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	90.504	101.319	72.831	120.988
2023	31.12.2023	Moyenne	Minimum	Maximum
Perte acceptable	4.380.491	6.155.281	3.657.476	7.805.836
2022	31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Perte acceptable	6.663.867	7.147.087	4.168.849	8.934.284

En complément, conformément à Bâle III, un stress test compare la perte qui serait enregistrée en cas de hausse parallèle des taux de 2 % aux capitaux propres. Le résultat de ce test s'établit à 3,6 % des fonds propres utiles au 31 décembre 2023 (2022 : 6,9 %).

La Banque applique le Hedge accounting :

Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). À l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

### 6.3.3. Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture et de l'optimisation du risque de change généré par tous les départements de la Banque. Le trading en devises est proscrit.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- Les limites fixées en termes de nominal ;
- La VaR historique.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de change (position de change totale en EUR) :

2023		31.12.2023	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	761.770	1.080.115	516.935	2.606.098
2022		31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	853.635	1.525.382	707.778	5.496.197

Les limites concernant le risque de change ont été établies en valeur nominale.

Limites « overnight » en valeur absolue :

	Limite Overnight
Devises courantes (limite par devise)	2.000.000
Devises exotiques (limite par devise)	250.000
<b>TOTAL TOUTES DEVICES CONFONDUES</b>	<b>3.000.000</b>

Aucun dépassement de la limite de position de change n'a été observé durant l'exercice 2023.

## 6.4. Risque de crédit

### 6.4.1. Définition

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée, etc.) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis. Ce risque est suivi de manière régulière et continue en fonction des besoins des activités.

En ce qui concerne les limites de contrepartie, les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient (« add-on ») reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le Comité « Limites ».

Tel que requis par la norme IFRS 9, la Banque classe chaque actif financier (qui entre dans le champ de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit (« Significant Increase in Credit Risk » ou « SICR ») depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss », « ECL »). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

Le risque de crédit est classé en 3 niveaux appelés aussi « stage » (cf. Note 5.8). Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable par stage aux 31 décembre 2023 et 2022 (en EUR) :

31.12.2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00 %	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	91,74 %	6,11 %	2,15 %
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00 %	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00 %	-	-
Passifs éventuels et engagements	96,59 %	3,41 %	0,00 %

31.12.2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00 %	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	93,09 %	5,32 %	1,59 %
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00 %	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00 %	-	-
Passifs éventuels et engagements	98,90 %	0,59 %	0,51 %

Partant du fait que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en stage 2. Un actif financier passe en stage 3 quand il est considéré en défaut.

### 6.4.2. Modèles

Les modèles permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé dans le cadre de l'IFRS 9 sont basés sur les principes suivants :

#### Portefeuille obligataire et dépôts interbancaires

- En utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation « Investment grade » à la date de reporting sont systématiquement classés en stage 1. Pour les autres actifs financiers, la Banque réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- Pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en stage 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : la PD est trois fois plus élevée que la PD initiale (ou deux fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100 %, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument à la suite de difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- Un actif financier passe au stage 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
- La Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») ;
  - Le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
  - L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant un stage plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

### Prêts à la clientèle

La Banque a développé un modèle de notation interne pour les prêts à la clientèle. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en stage 1 ;
- Un passage en stage 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, non-respect de conditions contractuelles,ect.) et/ou un appel de marge (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits « lombards » pour lesquels un portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours est signalé ;
- Un passage en stage 3 s'effectue dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») et/ou il existe un arriéré de paiement d'au moins 90 jours ;
- La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

### Calcul de l'ECL

Le modèle de calcul de l'ECL est basé sur les éléments suivants :

- La Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de l'IFRS 9, des modèles de PD et LGD ont été développés au sein de la Banque afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ;

- Une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en stages 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En stage 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;
- Cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1 ;
- Les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;
- Le résultat est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro économique de référence représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

#### 6.4.3. Gestion du risque de crédit

Le montant de l'exposition (EAD) au risque de crédit du Pôle luxembourgeois est représenté par la valeur comptable, nette de corrections de valeur, des actifs, des garanties émises et crédits confirmés non utilisés octroyés à ses clients.

Le montant de l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés est représenté par leur coût de remplacement global. Pour réduire le risque de crédit sur ces opérations, le Pôle luxembourgeois a signé des contrats CSA (Credit Support Annexes) avec une majorité de ses contreparties.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit, calculée suivant la réglementation Bâle III aux 31 décembre 2023 et 2022 (en EUR) :

31.12.2023	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque <sup>1</sup>	Actifs à risques pondérés <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>2.117.673.042</b>	<b>1.867.712.925</b>	<b>447.763.058</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	110.919.687	110.919.683	30.807.773
Prêts et créances sur la clientèle	439.866.217	206.133.735	164.789.495
Instruments de dette	1.391.672.926	1.391.672.926	99.660.844
<i>Emetteurs publics</i>	431.673.141	431.673.141	4.345.776
<i>Autres émetteurs</i>	959.999.785	959.999.785	95.315.068
Instruments de capitaux propres	9.759.183	9.759.183	58.096.482
Passifs éventuels et engagements	73.975.142	21.155.555	30.807.773
Dérivés détenus à des fins de transaction	91.479.887	128.071.842	63.600.691

31.12.2022	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque <sup>1</sup>	Actifs à risques pondérés <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>3.047.813.830</b>	<b>2.547.460.933</b>	<b>671.290.344</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	282.899.857	282.899.857	49.181.978
Prêts et créances sur la clientèle	564.368.429	287.594.037	233.997.862
Instruments de dette	1.841.745.089	1.841.745.089	197.148.131
<i>Emetteurs publics</i>	411.907.653	411.907.653	4.054.351
<i>Autres émetteurs</i>	1.429.837.436	1.429.837.436	193.093.780
Instruments de capitaux propres	10.016.972	10.016.972	61.371.608
Passifs éventuels et engagements	152.659.985	43.894.306	49.181.978
Dérivés détenus à des fins de transaction	196.123.498	81.310.672	80.408.787

(1) La valeur finale exposée au risque prend en compte les techniques d'atténuation du risque crédit (essentiellement les garanties) ainsi que le facteur de conversion du hors-bilan.

(2) Le montant des actifs à risques pondérés correspond à la valeur finale exposée au risque, multipliée par la pondération associée à la contrepartie de chaque exposition.

On peut distinguer trois catégories de crédits :

**a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires**

L'octroi de limites interbancaires est centralisé au niveau du Groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le Comité « Limites » qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la société mère à Bruxelles et de la Banque à Luxembourg.

**b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires**

La volonté de la Banque de prendre un risque de crédit est limité. Quand il s'agit de crédits aux particuliers, ceux-ci ne sont envisagés qu'à concurrence de collatéraux adéquats. Le crédit aux sociétés est réservé aux débiteurs de premier ordre.

**c) Le portefeuille obligataire du Pôle luxembourgeois**

Le portefeuille obligataire global de la Banque se répartit entre deux portefeuilles correspondant à deux grandes catégories. La première catégorie regroupe les obligations du secteur public, soit les émetteurs souverains, les agences gouvernementales, les obligations garanties par des états et des obligations émises par des émetteurs supranationaux. La seconde catégorie regroupe les obligations du secteur privé constituée d'émissions du secteur bancaire sécurisées (covered bonds). Une limite de EUR 800 millions de notionnel a été octroyée pour l'enveloppe covered bonds ainsi qu'une limite de EUR 200 millions pour le portefeuille corporate même si au 31 décembre 2023 le portefeuille ne comporte pas de créances d'entreprises.

Le portefeuille « secteur public » s'élève, au 31 décembre 2023, à EUR 778,9 millions (2022 : EUR 1.010,2 millions). Tous les émetteurs ont un rating « Investment Grade » hors commercial papers et hors six émissions régionales, (émis ou garantis par des régions belges et française) qui n'ont pas de rating, il s'agit de placements privés de la part d'émetteurs qui n'émettent pas de benchmarks, ces émissions sont généralement éligibles BCE.

La valeur de marché du portefeuille « secteur privé » constitué intégralement de secured bonds s'élève au 31 décembre 2023 à EUR 603,6 millions (2022 : EUR 812 millions). Le rating moyen est de qualité AAA pour les covered bonds.

DPAS ne détient pas de position obligataire pour compte propre.

#### 6.4.4. Garanties reçues dans le cadre du portefeuille de crédits à la clientèle

Les garanties reçues dans le cadre des crédits octroyés à la clientèle se répartissent de la manière suivante (en EUR) :

Nature de la garantie	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur d'évaluation	Pourcentage	Valeur d'évaluation	Pourcentage
Obligations	63.672.312	4,09 %	56.007.989	3,04 %
Cash	69.827.245	4,48 %	115.033.193	6,25 %
Hypothèques	168.317.247	10,81 %	224.744.751	12,20 %
Autres	415.843.048	26,71 %	533.732.514	28,98 %
Actions	392.656.990	25,22 %	364.042.626	19,77 %
Fonds	446.609.411	28,69 %	548.171.117	29,76 %
<b>TOTAL</b>	<b>1.556.926.253</b>	<b>100 %</b>	<b>1.841.732.190</b>	<b>100 %</b>

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la majeure partie des garanties sont constituées de parts de fonds d'investissement et actions déposés auprès de la Banque qui représentent respectivement 53,91 % et 49,53 % du total des garanties.

Les autres garanties sont principalement composées de cash et de titres déposés en dehors de la Banque.

La Banque a mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. Comme repris dans le tableau ci-dessous, 73,76 % (2022 : 70,5 %) du total des garanties sous forme de cash et de titres sont évalués comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0 % (pas d'application de haircut).

Niveau de liquidité	31.12.2022	31.12.2021
	Pourcentage	Pourcentage
Niveau 1 : garanties très liquides	73,76 %	70,50 %
Niveau 2 : garanties moyennement liquides	11,48 %	15,58 %
Niveau 3 : garanties peu liquides	14,76 %	13,92 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

En cas de défaut, la Banque exécute les garanties selon les termes contractuels.

#### 6.4.5. Crédits en souffrance

Les crédits en souffrance et non dépréciés (pour lesquels aucune dépréciation n'a été comptabilisée) sont composés uniquement de prêts et créances accordés à la clientèle qui sont en retard de paiement. Les montants repris dans le tableau ci-dessous (en EUR) correspondent aux montants dus et non payés ; la durée est le nombre de jours depuis la première date de non-paiement :

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Crédits	Garanties <sup>3</sup>	Crédits	Garanties <sup>3</sup>
Inférieur à trois mois	49.360.629	47.849.127	114.041.261	88.505.814
De trois mois à un an	2.008.952	-	58.060	-
De un an à cinq ans	240.596	-	257.955	-
Supérieur à cinq ans	-	-	954.039	936.310
<b>TOTAL DES CRÉDITS EN DÉFAUT</b>	<b>51.610.177</b>	<b>47.849.127</b>	<b>115.311.315</b>	<b>89.442.124</b>

#### 6.4.6. Décomptabilisation (write-off)

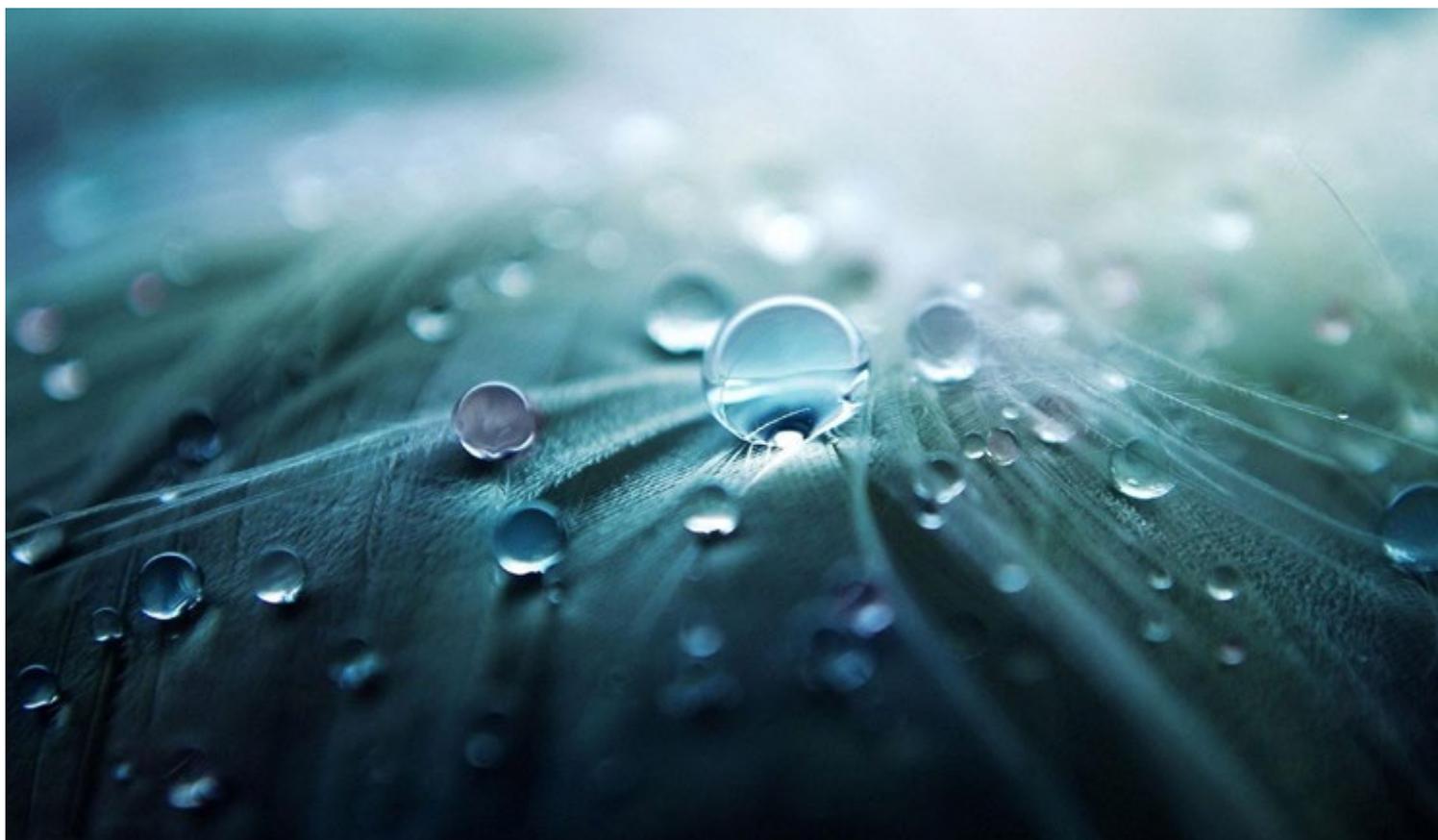
La Banque ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

Le Comité Crédits décide de ces décomptabilisations, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- La réalisation ou non de la garantie dans un délai normal ;
- La probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- Le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- Le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- La durée (de généralement 5 ans) à partir de la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

Au cours du dernier exercice, la Banque a comptabilisé une sortie du bilan sur deux créances pour une valeur brute de EUR 1.858.640 (2022 : EUR 0).

(3) Le montant des garanties reçues est limité au montant des crédits couverts. Les garanties reprennent les liquidités, les titres et les hypothèques.



#### 6.4.7. Restructuration pour cause de difficultés financières (forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, ce qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

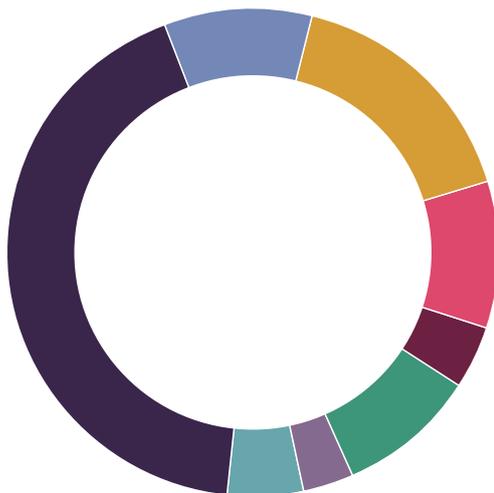
Au 31 décembre 2023, le montant des crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat est de EUR 8.596.565 (2022 : EUR 13.104.153).

Au 31 décembre 2023, des dépréciations d'un montant de EUR 5.016.725 (2022 : EUR 4.491.291) ont été comptabilisées pour ces contrats.

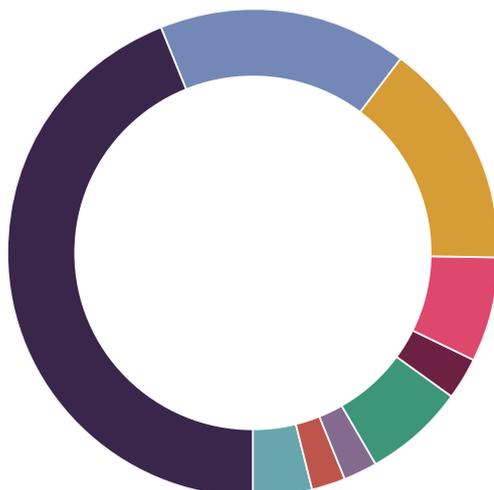
#### 6.4.8. Exposition géographique

Au niveau géographique, le Pôle luxembourgeois n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité essentiellement sur l'Union européenne et sur certains pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). La liste de pays autorisés est revue régulièrement.

Les tableaux ci-dessous reprennent la répartition géographique des lignes de crédits accordées aux 31 décembre 2023 et 2022. La catégorie « Autres pays » regroupe les pourcentages individuellement inférieurs à 2 %.



31.12.2023	
● Luxembourg	42,71 %
● Belgique	9,72 %
● France	16,30 %
● Suisse	9,74 %
● Malte	4,17 %
● Pays-Bas	9,31 %
● Jersey	3,10 %
● Canada	-
● Autres pays	4,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

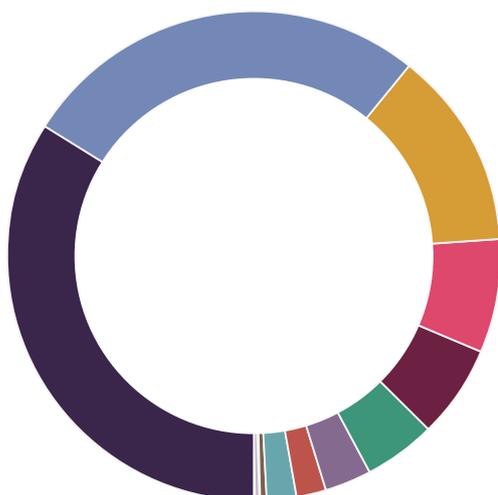


31.12.2022	
● Luxembourg	44,05 %
● Belgique	16,23 %
● France	15,13 %
● Suisse	7,01 %
● Malte	2,78 %
● Pays-Bas	6,70 %
● Jersey	2,11 %
● Canada	2,25 %
● Autres pays	3,74 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

Les tableaux ci-dessous reprennent la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur public » au 31 décembre 2023 et 2022.

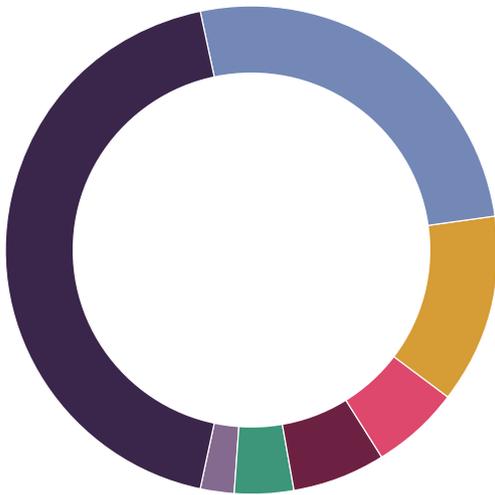


31.12.2023	
● Belgique	38,02 %
● France	24,47 %
● Supranational	6,58 %
● Canada	9,67 %
● Allemagne	5,38 %
● Pays-Bas	5,82 %
● Autriche	4,01 %
● USA	2,97 %
● Norvège	2,16 %
● Luxembourg	0,39 %
● Finlande	0,53 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

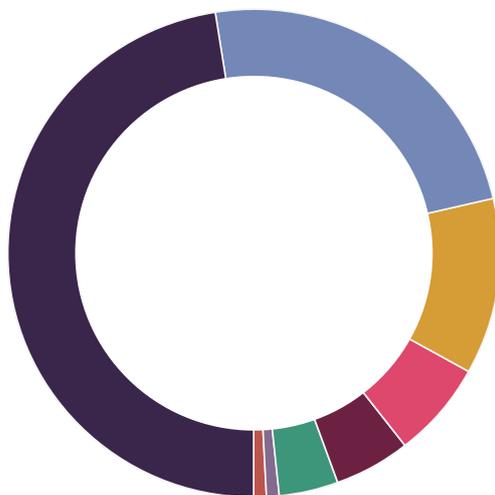


31.12.2022	
● Belgique	34,08 %
● France	26,80 %
● Supranational	13,21 %
● Canada	7,31 %
● Allemagne	6,31 %
● Pays-Bas	4,67 %
● Autriche	2,97 %
● USA	2,14 %
● Norvège	1,68 %
● Luxembourg	0,43 %
● Finlande	0,40 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

Les tableaux ci-dessous reprennent la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur privé ».



31.12.2023	
● France	43,38 %
● Belgique	26,12 %
● Canada	12,65 %
● Norvège	5,89 %
● Pays-Bas	6,05 %
● Suède	3,94 %
● Finlande	1,97 %
● Luxembourg	-
● Allemagne	-
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>



31.12.2022	
● France	46,86 %
● Belgique	23,57 %
● Canada	11,49 %
● Norvège	6,29 %
● Pays-Bas	5,02 %
● Suède	3,93 %
● Finlande	1,41 %
● Luxembourg	0,75 %
● Allemagne	0,68 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

## 6.5. Risque de gestion de fortune

Les Private Bankers constituent le premier niveau du dispositif de contrôle en matière d'identification des risques liés à leur activité et d'implémentation de contrôles adéquats. Le département PB Control complète cette première ligne de défense et s'assure que les Private Bankers respectent les règles mises en place. Les risques liés à la gestion de fortune sont de nature légale/règlementaire (ex : obligations liées à MiFID II, PSD2), contractuelle (ex : contraintes spécifiques requises par le client) ou réputationnelle (ex : performances des portefeuilles par rapport aux différents benchmarks). Les contrôles effectués en première ligne comprennent entre autres : le profiling des clients (niveau de prise de risque autorisé, diversification des investissements), la procédure de call-back en cas de sortie de fonds, divers contrôles 4 yeux ou la revue des différents documents ou reportings transmis aux clients (Key Information Document, 10 % loss reports, etc.).

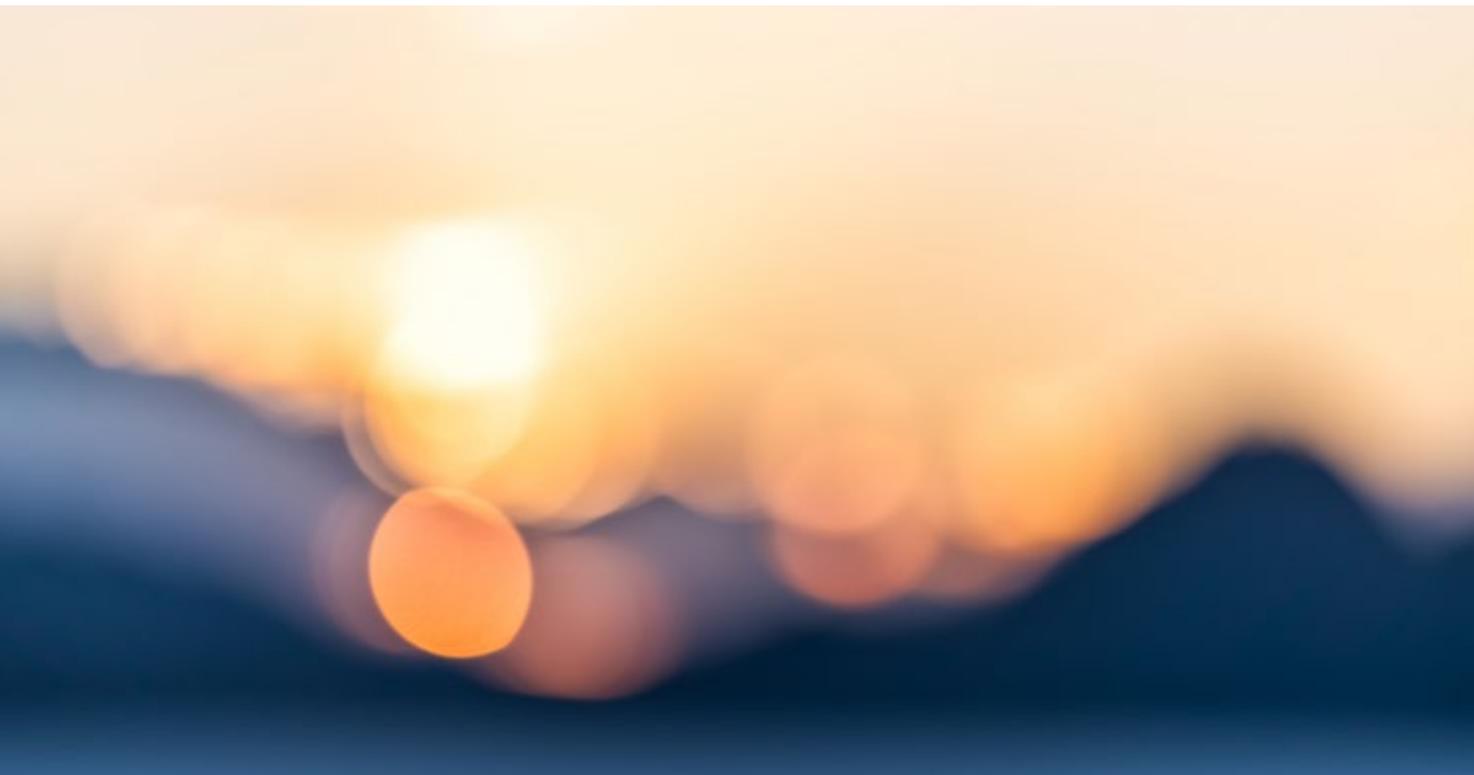
Le Risk Management effectue également un suivi de deuxième ligne sur l'activité de gestion de fortune s'appuyant notamment sur la définition de Key Risk Indicators. Un testing additionnel est réalisé par le Risk Management, afin de vérifier l'efficacité des contrôles de première ligne et la couverture des principaux risques auxquels la Banque est exposée.

Le Comité de Direction reçoit, chaque semestre, les résultats des contrôles de première ligne. Le Risk Management émet également périodiquement un reporting à destination du Comité de Direction ainsi que du Comité d'Audit et des Risques, avec ses principales conclusions et recommandations relativement à la mise sous contrôle des risques liés à l'activité de gestion de fortune.

## 6.6. Rendement des actifs

Le rendement des actifs du Groupe (en EUR) calculé en rapportant le résultat de l'exercice au total du bilan est le suivant :

	31.12.2023	31.12.2022
Total des actifs	2.693.776.595	3.341.363.102
Résultat de l'exercice	11.214.640	21.140.691
<b>Ratio Rendement des actifs</b>	<b>0,42 %</b>	<b>0,63 %</b>



## 6.7. Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital du Pôle luxembourgeois est de s'assurer que la Banque et la société de gestion répondent aux exigences réglementaires tout en conservant un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Les fonds propres réglementaires des dispositions CRR/CRD IV comprennent le résultat audité et les dividendes à distribuer. Les fonds propres se répartissent comme suit aux 31 décembre 2023 et 2022 (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres Tier 1	274.809.694	262.698.207
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>274.809.694</b>	<b>262.698.207</b>
É exigence de fonds propres	65.221.306	86.004.121
<b>Ratio</b>	<b>33,71 %</b>	<b>24,44 %</b>

Le Pôle luxembourgeois produit annuellement et conformément à la réglementation en vigueur, un rapport portant sur l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Ce rapport est approuvé par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de la Banque. Il atteste de la suffisance des fonds propres par rapport aux risques encourus et ce, même dans des scénarios de crise.

## 7. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2023	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2022
<b>Société mère</b>			
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.	Luxembourg		
<b>Filiales consolidées par Intégration Globale</b>			
Degroof Petercam Insurance Broker S.A., DPIB	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Degroof Petercam Asset Services S.A., DPAS	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Promotion Partners S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Immobilière Cristal Luxembourg S.A., ICL	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
3P(L) S.à r.l.	Luxembourg	-	100,00 %
<b>Entreprises associées incluses par mise en équivalence</b>			
Stairway To Heaven S.A.	Luxembourg	48,00 %	48,00 %
Le Cloître S.A.	Luxembourg	33,60 %	33,60 %

Depuis le 31 décembre 2015, la Banque a inclus dans son périmètre de consolidation les entreprises associées : Stairway To Heaven S.A., et Le Cloître S.A. qui est détenue en direct par la société Stairway To Heaven S.A. et indirectement par la Banque.

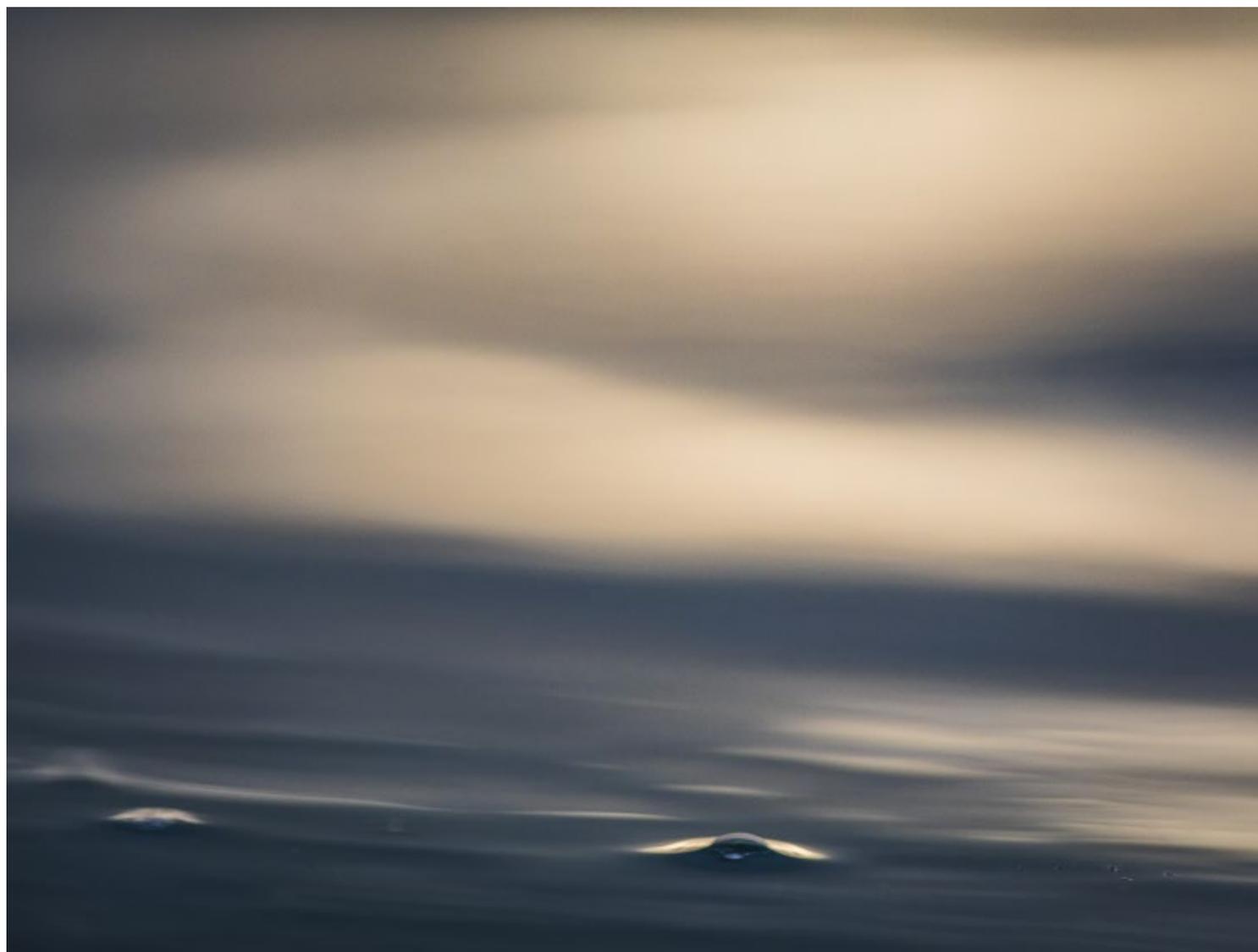
En date du 19 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de DPAS et de la Banque a approuvé l'apport d'une branche d'activités de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque à DPAS avec effet à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le 24 juin 2019, les statuts de Degroof Petercam Insurance broker S.A. ont été modifiés. Le capital social a été fixé à EUR 125.000, représenté par cinq mille quarante (5.040) actions.

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructurations de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sien du Groupe Degroof Petercam, la Banque, agissant par sa succursale belge, a cédé à DPAS l'activité d'Administration Comptable OPC avec effet à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le 27 décembre 2023, la société 3P(L) S.à r.l. a été dissolue.

Toutes les conditions telles qu'énumérées dans les principes de consolidation sont respectées.



## 8. Annexes relatives au bilan

### 8.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

Le détail par nature de la rubrique « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	476.535	423.069
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	401.065.585	403.611.524
Intérêts courus	126.600	59.656
Pertes de crédit attendues	-1.783	-2.291
<b>TOTAL</b>	<b>401.666.937</b>	<b>404.091.958</b>

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Banque a rempli ses obligations de « réserves obligatoires » auprès de la Banque centrale du Luxembourg : les montants moyens respectifs sont de EUR 21.161.256 et EUR 28.789.683.

Les montants suivants repris en trésorerie et équivalents de trésorerie sont les suivants (en EUR) :

	Notes <sup>4</sup>	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	8.1	476.535	423.069
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	8.1	401.065.585	403.611.524
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	8.7	99.353.278	73.346.737
Découverts auprès des établissements de crédit	8.16	-80.336.710	-109.438.235
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	8.16	-54.912.497	-62.829.907
<b>TOTAL</b>		<b>365.646.191</b>	<b>305.113.188</b>

(4) Les montants repris dans le tableau sont issus des soldes détaillés dans les notes indiqués.

Le montant total de la trésorerie et des équivalents comprend :

- La caisse ;
- Les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- Les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- Les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

## 8.2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Dérivés détenus à des fins de transaction	115.501.442	143.056.992
Actions	63.996	108
Intérêts courus	15.202.218	5.433.578
CVA/DVA	-1.985	-9.400
<b>TOTAL DES ACTIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>130.765.671</b>	<b>148.481.278</b>

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
<b>Dérivés de change</b>	<b>54.120.605</b>	<b>3.267.119.131</b>	<b>64.774.036</b>	<b>2.750.902.798</b>
<b>Hors bourse</b>				
Contrats à terme	13.313.622	1.160.841.028	10.722.809	785.310.065
Contrats d'échange	40.806.983	2.069.005.718	54.051.227	1.915.772.353
<b>Marché organisé</b>				
Futures	-	37.272.385	-	49.820.380
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>59.618.178</b>	<b>1.746.446.475</b>	<b>71.811.090</b>	<b>1.192.046.539</b>
<b>Hors bourse</b>				
Contrats d'échange	59.225.079	1.367.602.507	71.799.901	1.069.864.973
<b>Marché organisé</b>				
Futures	-	358.481.977	-	118.654.002
Options acquises	393.099	20.361.991	11.189	3.527.564
<b>Dérivés sur actions</b>	<b>1.762.659</b>	<b>488.528.526</b>	<b>6.471.866</b>	<b>1.066.766.930</b>
<b>Marché organisé</b>				
Futures	-	375.747.263	-	803.232.605
Options acquises	1.762.659	112.781.263	6.471.866	263.534.325
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS</b>	<b>115.501.442</b>	<b>5.502.094.132</b>	<b>143.056.992</b>	<b>5.009.716.267</b>

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.22.

Au 31 décembre 2023, l'évolution des « instruments dérivés de taux d'intérêt » est liée essentiellement à l'augmentation des taux d'intérêt.

### 8.3. Actifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.25.

Les actifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

Couverture à la juste valeur	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	72.066.335	1.088.511.939	140.916.307	1.465.500.964
Intérêts courus	11.256.421	-	1.917.982	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>	<b>83.322.756</b>	<b>1.088.511.939</b>	<b>142.834.289</b>	<b>1.465.500.964</b>
Couverture du flux de trésorerie	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	8.437.197	100.968.275	13.109.589	98.074.930
Intérêts courus	738.474	-	-3.421	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>	<b>9.175.671</b>	<b>100.968.275</b>	<b>13.106.168</b>	<b>98.074.930</b>
<b>Actifs financiers de couverture</b>	<b>92.498.427</b>	<b>1.189.480.214</b>	<b>155.940.457</b>	<b>1.563.575.894</b>

## 8.4. Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie « à la juste valeur par le biais du compte de résultats », les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie « au coût amorti ». Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés (Benchmark bonds/Loans), sont reconnues en résultat. Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture.

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture (en EUR) :

31.12.2023	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture
		Actifs	Passifs		
<b>Instruments dérivés de couverture</b>					
IRS - Couverture de prêts	107.968.275	9.175.671	-390.977	-5.040.159	321.903
<b>TOTAL</b>	<b>107.968.275</b>	<b>9.175.671</b>	<b>-390.977</b>	<b>-5.040.159</b>	<b>321.903</b>

31.12.2023	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur
		Actifs	Passifs	
<b>Actifs désignés comme éléments couverts</b>				
Actifs financiers au coût amorti - Prêts	93.213.400	-8.453.846	-	5.362.062
<b>TOTAL</b>	<b>93.213.400</b>	<b>-8.453.846</b>	<b>-</b>	<b>5.362.062</b>

## 8.5. Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers FVTPL se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>5.801.046</b>	<b>6.101.881</b>
Actions	5.801.046	6.101.881
<b>Instruments de dette</b>	<b>2.957.088</b>	<b>3.231.019</b>
Parts d'OPC	2.957.088	3.231.019
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION OBLIGATOIREMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>8.758.134</b>	<b>9.332.900</b>

Les parts d'OPC sont classées en instruments de dette car elles ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres de la norme IFRS 9.

En 2023, la Banque a poursuivi sa stratégie de développement de l'offre commerciale en produits de Private Equity. Dans ce contexte, la Banque s'est engagée à acquérir pour compte propre des positions de fonds de Private Equity promus ou structurés par le Groupe, en accompagnement de la clientèle. Le montant des actions et parts d'OPC repris dans le tableau ci-dessus correspond aux souscriptions tandis que le solde résiduel des engagements est détaillé dans la Note 10.4.

## 8.6. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers FVOCI se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>729.938</b>	<b>683.963</b>
Actions	729.938	683.963
<b>Instruments de dette</b>	<b>317.594.231</b>	<b>511.394.378</b>
Obligations d'État	111.593.561	42.335.218
Obligations d'autres émetteurs	206.000.670	469.059.160
<b>Intérêts courus</b>	<b>3.734.034</b>	<b>3.095.437</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>322.058.203</b>	<b>515.173.778</b>

Les actifs FVOCI sont comptabilisés à la juste valeur. La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.22.

Les tests de dépréciation selon le modèle IFRS 9 effectués au 31 décembre 2023 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur ce portefeuille. Seuls des pertes de crédit attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisés en 2023 et 2022 ; le montant total des ECL repris dans les autres éléments du résultat global cumulés est respectivement de EUR 37.672 et de EUR 66.162.

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global cumulés pour un montant total de EUR 13.471.448 au 31 décembre 2023 (2022 : EUR 52.442.747). L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.25.

Aucune transaction de prêt de titres n'existe aux 31 décembre 2023 et 2022.

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers FVOCI (en EUR) :

IFRS 9	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>434.723</b>	<b>78.844</b>	<b>513.567</b>
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation - portefeuille FVOCI	-255.087	-	-255.087
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation - portefeuille FVOCI	-51.747.969	-	-51.747.969
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	48.378.372	-	48.378.372
Pertes de crédit attendues	26.711	-	26.711
Impôts différés imputés aux fonds propres	903.995	-	903.995
Impôts différés imputés en compte de résultat	-6.660	-	-6.660
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-	-
<b>Solde au 31.12.2022</b>	<b>-2.265.915</b>	<b>78.844</b>	<b>-2.187.071</b>
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation - portefeuille FVOCI	3.643.801	45.974	3.689.775
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation - portefeuille FVOCI	34.821.018	-	34.821.018
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	-38.971.299	-	-38.971.299
Pertes de crédit attendues	-28.489	-	-28.489
Impôts différés imputés aux fonds propres	126.316	-11.466	114.850
Impôts différés imputés en compte de résultat	7.105	-	7.105
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-	-
<b>Solde au 31.12.2023</b>	<b>-2.667.463</b>	<b>113.352</b>	<b>-2.554.111</b>

## 8.7. Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti

Les prêts et créances interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes à vue	110.919.712	89.637.681
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>110.919.712</b>	<b>89.637.681</b>
Pertes de crédit attendues	-25	-22
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI</b>	<b>110.919.687</b>	<b>89.637.659</b>

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2023 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur les prêts et créances interbancaires. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2023.

## 8.8. Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Avances en compte courant	88.526.597	117.197.746
Prêts hypothécaires	18.649.780	36.055.794
Prêts à terme (crédits lombard inclus)	336.967.979	429.892.927
Intérêts courus	3.544.793	2.170.227
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>447.689.149</b>	<b>585.316.694</b>
Pertes de crédit attendues	-7.822.922	-7.132.366
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>439.866.227</b>	<b>578.184.328</b>

Les prêts hypothécaires repris ci-dessus sont constitués de crédits à but immobilier garantis principalement par un bien immobilier.

Au cours du dernier exercice, la Banque a comptabilisé une sortie du bilan partielle sur deux créances dépréciées pour lesquelles elle a jugé qu'un recouvrement de tout ou partie de l'actif n'était pas raisonnablement possible pour une valeur brute de EUR 1.858.640 (2022 : EUR 0).

Le classement des pertes de crédit attendues et des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2023 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Solde à la clôture 31.12.2022</b>	<b>-144.375</b>	<b>-139</b>	<b>-6.987.852</b>	<b>-7.132.366</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-18.862	-	-	-18.862
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	55.214	-	-	55.214
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	25.553	-45.308	-2.566.227	-2.585.982
Diminution suite aux write off	-	-	1.858.640	1.858.640
Écarts de change et autres mouvements	434	-	-	434
<b>Solde à la clôture 31.12.2023</b>	<b>-82.036</b>	<b>-45.447</b>	<b>-7.695.439</b>	<b>-7.822.922</b>

Les changements de stages des pertes de crédit attendues et des dépréciations entre la classification à l'ouverture et celle en fin d'exercice comptable se présentent comme suit (en EUR) pour 2023 et 2022 :

	31.12.2023	31.12.2022
De stage 2 vers stage 1	-	-
De stage 1 vers stage 2	-45.446	-
De stage 1 vers stage 3	-2.025.528	-
<b>TOTAL</b>	<b>-2.070.974</b>	<b>-</b>



## 8.9. Instruments de dette évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Effets publics et obligations d'État	276.360.969	373.467.590
Obligations d'autres émetteurs	797.823.189	954.620.528
Agios/disagios	-8.408.926	-4.964.186
Intérêts courus	4.666.020	4.253.316
<b>Valeur comptable avant dépréciations</b>	<b>1.070.441.252</b>	<b>1.327.377.248</b>
Pertes de crédit attendues	-96.589	-121.971
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI</b>	<b>1.070.344.663</b>	<b>1.327.255.277</b>

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » et l'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture sont reprises dans la Note 8.25.

Aucune transaction de prêt de titres n'existe aux 31 décembre 2023 et 2022.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2023 et 2022 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur le portefeuille évalué au coût amorti. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2023 et 2022.

## 8.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Terrains et constructions <sup>5</sup>	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>30.924.490</b>	<b>655.084</b>	<b>514.339</b>	<b>1.774.637</b>	<b>33.868.550</b>
<b>Autres immobilisés</b>	<b>30.924.490</b>	<b>655.084</b>	<b>514.339</b>	<b>97.437</b>	<b>32.191.350</b>
Valeur d'acquisition	39.927.350	4.496.278	1.874.739	320.371	46.618.738
Amortissements et dépréciations cumulés	-9.002.860	-3.841.194	-1.360.400	-222.934	-14.427.388
<b>Contrats de location 31.12.2022</b>	-	-	-	<b>1.677.200</b>	<b>1.677.200</b>
Droits d'utilisation	-	-	-	3.935.396	3.935.396
Amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-2.258.196	-2.258.196
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>30.061.674</b>	<b>746.970</b>	<b>554.332</b>	<b>1.775.492</b>	<b>33.138.468</b>
<b>Autres immobilisés</b>	<b>30.061.674</b>	<b>746.970</b>	<b>554.332</b>	<b>92.237</b>	<b>31.455.213</b>
Valeur d'acquisition	40.288.220	4.641.572	1.966.888	243.430	47.140.110
Amortissements et dépréciations cumulés	-10.226.546	-3.894.602	-1.412.556	-151.193	-15.684.897
<b>Contrats de location 31.12.2023</b>	-	-	-	<b>1.683.255</b>	<b>1.683.255</b>
Droits d'utilisation	-	-	-	4.369.601	4.369.601
Amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-2.686.346	-2.686.346

(5) La valeur d'acquisition du terrain est de EUR 10.248.000 pour Immobilière Cristal Luxembourg S.A..

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>32.180.703</b>	<b>863.143</b>	<b>468.031</b>	<b>138.094</b>	<b>33.649.971</b>
Acquisitions	539.585	332.049	164.842	-	1.036.476
Cessions/rebuts	-	-225.114	-25.007	-226.223	-476.344
Amortissements	-1.795.798	-540.108	-118.534	0	-2.454.440
Dépréciations	-	-	-	-6.457	-6.457
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	-	225.114	25.007	192.023	442.144
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>30.924.490</b>	<b>655.084</b>	<b>514.339</b>	<b>97.437</b>	<b>32.191.350</b>
Acquisitions	360.871	520.308	159.917	-	1.041.096
Cessions/rebuts	-	-375.014	-67.768	-76.941	-519.723
Amortissements	-1.223.687	-428.422	-119.428	-	-1.771.537
Dépréciations	-	-	-	-	-
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	-	375.013	67.272	76.941	519.226
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	-	-	-	-5.200	-5.200
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>30.061.674</b>	<b>746.970</b>	<b>554.332</b>	<b>92.237</b>	<b>31.455.213</b>

Les valeurs résiduelles des immobilisations intégralement amorties sont estimées à zéro.

Au cours du dernier exercice, aucune une dépréciation n'a été actée sur les œuvres d'art de la Banque (2022 : EUR 6.457).

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont donc pas amortis.

L'évolution de la valeur comptable nette des « Contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

Contrats de location	Matériel informatique	Voitures	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>		<b>1.703.396</b>	<b>1.703.396</b>
Nouveaux contrats		885.983	885.983
Contrats échus		-713.470	-713.470
Amortissements		-934.167	-934.167
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés		713.367	713.367
Autres		22.091	22.091
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>		<b>1.677.200</b>	<b>1.677.200</b>
Nouveaux contrats		949.517	949.517
Contrats échus		-592.331	-592.331
Amortissements		-1.014.479	-1.014.479
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés		586.329	586.329
Autres		77.019	77.019
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>-</b>	<b>1.683.255</b>	<b>1.683.255</b>

## 8.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022</b>	<b>6.283.835</b>	<b>819.488</b>	<b>7.103.323</b>
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.543.662	31.598.277
Amortissements cumulés	-11.743.780	-9.724.174	-21.467.954
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000
<b>Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023</b>	<b>4.660.114</b>	<b>436.769</b>	<b>5.096.883</b>
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.657.139	31.711.754
Amortissements cumulés	-13.367.501	-10.220.370	-23.587.871
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000



L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>7.907.556</b>	<b>1.645.843</b>	<b>9.553.399</b>
Acquisitions	-	-	-
Sorties	-	-366.397	-366.397
Amortissements	-1.623.721	-826.355	-2.450.076
Extourne amortissements/ dépréciations suite aux sorties	-	366.397	366.397
Dépréciations	-	-	-
Extourne dépréciations suite aux sorties	-	-	-
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>6.283.835</b>	<b>819.488</b>	<b>7.103.323</b>
Acquisitions	-	113.477	113.477
Sorties	-	-	-
Amortissements	-1.623.721	-496.196	-2.119.917
Extourne amortissements/ dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Dépréciations	-	-	-
Extourne dépréciations suite aux sorties	-	-	-
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>4.660.114</b>	<b>436.769</b>	<b>5.096.883</b>

Conformément aux méthodes et principes comptables décrits à la Note 5.5 la Banque effectue un test de dépréciation des actifs incorporels au moins à chaque clôture d'exercice ou plus fréquemment s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de sa valeur.

Aucune dépréciation n'a été actée au cours du dernier exercice.

La valeur d'utilité a été retenue pour l'estimation de la valeur des fonds de commerce relatifs à la fusion avec Petercam (Luxembourg) S.A. concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée et de gestion institutionnelle.

L'évaluation effectuée pour les tests de dépréciation se fonde sur le même modèle que celui qui a été utilisé lors de la détermination initiale de la valeur de ces fonds de commerce.

Ce modèle consiste en une actualisation de flux de trésorerie, sur base de projections de revenus générés par la gestion des capitaux des clients, pendant une période d'une durée finie, se terminant en 2026. L'attrition progressive de la clientèle historique en gestion privée discrétionnaire est supposée de 15 % par an, tandis que la croissance annuelle des capitaux en gestion restants est estimée à 2 %. Les flux de trésorerie sont actualisés à un coût des fonds propres après impôt estimé à 7,6 %.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée sur les fonds de commerce testés aux 31 décembre 2023 et 2022 autre que celles enregistrées préalablement sur le fonds de commerce Petercam (Luxembourg) S.A. pour EUR 3.027.000.

Le Groupe n'a procédé à aucun test de dépréciation concernant PIAM Luxembourg car aucun indice ne montrait que l'activité était en diminution.

## 8.12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2023, un montant de EUR 2.198.713 a été repris dans la rubrique à l'actif « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au 31 décembre 2022 EUR 2.306.201.

	31.12.2023	31.12.2022
Stairway To Heaven S.A.	-27.236	-21.886
Le Cloître S.A.	2.225.949	2.328.087
<b>TOTAL PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>2.198.713</b>	<b>2.306.201</b>

Au 31 décembre 2023, la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence est de EUR -107.488 et au 31 décembre 2022 de EUR -16.817.

## 8.13. Autres actifs

Le poste « Autres actifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Produits à recevoir	62.866.859	69.547.118
Charges comptabilisées d'avance	4.319.155	3.688.921
Créances d'impôts	2.037.255	180.599
TVA	5.782.426	4.951.103
Autres actifs	9.912.802	5.435.560
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>84.918.497</b>	<b>83.803.301</b>

Les produits à recevoir sont majoritairement des commissions à recevoir des fonds d'investissement qui sont en diminution au 31 décembre 2023, par rapport aux chiffres au 31 décembre 2022, mais qui sont en ligne avec la baisse des actifs gérés (cf. Note 10.1).

La rubrique « Créances d'impôts » reprend des avances sur les impôts autres que ceux sur le résultat et des impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.

Les entités du Groupe font appel à certains services de support de la Banque pour gérer une partie de leur activité de services administratifs et de support informatique ; les frais enregistrés au 31 décembre 2023 par la Banque sont inclus dans la rubrique « Autres actifs » pour un montant de EUR 5.968.171.

La Banque a opté pour la constitution d'une avance (Irrevocable Payment Commitment) de 22,5 % du montant dû au Fonds de Résolution Luxembourg au titre de l'exercice. Au 31 décembre 2023, la créance est de EUR 1.457.847 (2022 : EUR 1.021.048) et est enregistrée parmi les « Autres actifs ».

## 8.14. Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Dérivés détenus à des fins de transaction	88.338.084	135.246.468
Intérêts courus	8.877.915	3.127.631
CVA/DVA	5.234	14.059
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>97.221.233</b>	<b>138.388.158</b>

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
<b>Dérivés de change</b>	<b>55.934.940</b>	<b>3.268.935.018</b>	<b>71.692.414</b>	<b>2.689.062.232</b>
<b>Hors bourse</b>				
Contrats à terme	43.214.655	1.971.394.490	58.616.166	2.133.965.061
Contrats d'échange	12.184.029	1.260.268.143	7.323.655	505.276.791
Options émises	536.256	-	5.752.593	-
<b>Marché organisé</b>				
Futures	-	37.272.385	-	49.820.380
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>31.176.742</b>	<b>1.580.208.567</b>	<b>62.834.781</b>	<b>1.406.036.293</b>
<b>Hors bourse</b>				
Contrats d'échange	30.783.643	1.201.330.109	62.823.592	1.179.187.607
<b>Marché organisé</b>				
Futures	-	358.516.467	-	125.071.122
Options émises	393.099	20.361.991	11.189	101.777.564
<b>Dérivés sur actions</b>	<b>1.226.402</b>	<b>488.680.553</b>	<b>719.273</b>	<b>1.073.257.129</b>
<b>Marché organisé</b>				
Futures	-	375.899.291	-	809.055.262
Options émises	1.226.402	112.781.262	719.273	264.201.867
<b>TOTAL DES DÉRIVÉS</b>	<b>88.338.084</b>	<b>5.337.824.138</b>	<b>135.246.468</b>	<b>5.168.355.654</b>

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus et CVA/DVA), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.22.

## 8.15. Passifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.25.

Les passifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	5.322.311	133.095.928	72.871	9.000.000
Intérêts courus	-521.658	-	6.707	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>	<b>4.800.653</b>	<b>133.095.928</b>	<b>79.578</b>	<b>9.000.000</b>

## 8.16. Dépôts envers les établissements de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	198.125.979	199.469.957
Dépôts à terme	69.080.571	72.262.936
Intérêts courus	7.420	94.707
<b>TOTAL DES DÉPÔTS ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>267.213.970</b>	<b>271.827.600</b>

## 8.17. Dépôts envers la clientèle

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	1.442.378.586	2.338.920.640
Dépôts à terme	477.756.826	185.718.093
Intérêts courus	5.971.879	3.071.966
<b>TOTAL DES DÉPÔTS ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>1.926.107.291</b>	<b>2.527.710.699</b>

## 8.18. Provisions

Les provisions se décomposent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour litiges	-	250.000
Provisions pour engagements et garanties donnés	1.804	3.599
Provisions pour avantages du personnel à long terme	1.101.747	1.056.866
Provisions pour intérêts réservés sur crédits	8.918	410.724
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1.112.469</b>	<b>1.721.189</b>

Les provisions pour avantages du personnel à long terme correspondent à des primes dont le paiement est différé dans le temps.

Les provisions pour litiges sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice en prenant en considération l'opinion d'experts internes ou externes.

En 2023, le pôle luxembourgeois a enregistré une reprise de provision pour EUR 250.000 (2022 : dotation de EUR 150.000) dont EUR 100.000 pour la Banque.

Le poste provisions pour intérêts réservés sur crédits inclut les intérêts à recevoir ainsi que les intérêts perçus sur des crédits désignés par le Comité Impairment.

Les ECL calculés sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises sont comptabilisées dans la rubrique « Provisions pour engagements et garanties donnés ». Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2023 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>3.599</b>
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	1.057
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	-2.528
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-318
Ecarts de change et autres mouvements	-6
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>1.804</b>

Stage 1 : Engagements et garanties financières donnés sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Aucune dépréciation (stage 3) n'a été actée sur les engagements hors-bilan en 2023 et 2022.

## 8.19. Passifs d'impôts courants et différés

Les dettes fiscales se résument de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Impôts courants	9.976.563	14.458.324
Impôts différés	1.064.817	1.401.367
<b>TOTAL IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>11.041.380</b>	<b>15.859.691</b>

L'évolution des impôts différés s'explique par (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>1.401.367</b>	<b>2.526.500</b>
Charge (Produit) au compte de résultat	-221.700	-221.138
Éléments directement imputés aux fonds propres	-114.850	-903.995
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>1.064.817</b>	<b>1.401.367</b>

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	1.469.253	1.690.953
Provisions	449.612	449.612
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-854.048	-739.198
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1.064.817</b>	<b>1.401.367</b>

Au 31 décembre 2023 et 2022, les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition de 24,94 %.

## 8.20. Autres passifs

Le poste « Autres passifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes salariales et sociales	8.026.025	5.128.116
Charges à payer	83.533.818	85.335.385
Produits constatés d'avance	2.256	-
Autres passifs financiers	18.722	4.080.317
Dettes liées aux contrats de location	1.742.969	1.716.840
Autres dettes	11.218.350	18.625.601
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>104.542.140</b>	<b>114.886.258</b>

En 2023, la rubrique « Charges à payer » représentait essentiellement la refacturation de frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. pour un montant de EUR 30.864.334 (2022 : EUR 28.985.281).

Cette rubrique « Charges à payer » est aussi composée des provisions de commissions à repayer dans les comptes de Degroof Petercam Asset Services S.A..

Les « Dettes liées aux contrats de location » ont été enregistrées à la suite de l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la rubrique « Autres dettes » est principalement composée de dettes envers l'administration de la TVA pour EUR 8.866.674 (2022 : EUR 6.864.114), ainsi que de comptes transitoires titres et cash pour un montant de EUR 1.220.137 (2022 : EUR 9.537.162).

L'évolution de la valeur comptable des « Dettes liées aux contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

	Matériel informatique	Voitures	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	-	<b>1.730.488</b>	<b>1.730.488</b>
Nouveaux contrats	-	885.982	885.982
Contrats échus	-	-354	-354
Paiements contractuels	-	-930.983	-930.983
Intérêts	-	8.973	8.973
Autres	-	22.734	22.734
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	-	<b>1.716.840</b>	<b>1.716.840</b>
Nouveaux contrats	-	949.517	949.517
Contrats échus	-	-4.836	-4.836
Paiements contractuels	-	-1.033.693	-1.033.693
Intérêts	-	32.821	32.821
Autres	-	82.320	82.320
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	-	<b>1.742.969</b>	<b>1.742.969</b>

## 8.21. Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Capital souscrit	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	40.356.000	40.356.000
Réserve légale	3.700.000	3.700.000
Réserve pour impôt sur la fortune	41.049.999	46.590.374
Autres réserves et report à nouveau	150.970.999	159.291.933
Autres éléments du résultat global cumulés	-2.554.110	-2.187.070
Résultat net de l'exercice, part du groupe	11.214.640	21.140.691
Acompte sur dividendes	-	-35.002.000
<b>TOTAL</b>	<b>281.737.528</b>	<b>270.889.928</b>

Le capital souscrit de la Banque est représenté par 740.000 actions d'une valeur nominale de EUR 50 chacune.

**Réserve légale**

Suivant la loi sur les sociétés commerciales, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. La réserve légale atteint 10 % du capital social.

**Réserve impôt sur la fortune**

Conformément au paragraphe 8a de la loi concernant l'impôt sur la fortune, la Banque impute l'impôt sur la fortune dû au titre de l'année sur le montant de l'impôt sur la fortune. À cet effet, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Banque inscrit à une réserve non distribuable un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

**Autres éléments du résultat global cumulés**

Les autres éléments du résultat global cumulés comprennent les gains et pertes nets non réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global cumulés (voir Notes 8.6 et 9.15). Conformément au règlement CSSF N°14-02, les produits non réalisés nets d'impôts repris dans les réserves de réévaluation seront imputés à une réserve non distribuable.

**Autres réserves et report à nouveau**

Les autres réserves et le report à nouveau reprennent l'impact de la transition aux IFRS pour un montant de EUR 16.594.740 ainsi que le résultat lié au plan d'intéressement mis en place au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé lié au plan d'intéressement inclus dans les autres réserves s'élève à EUR 4.211.365 (2022 : EUR 4.211.365).

Les autres réserves comprennent aussi le fonds de commerce de EUR 73.025.963 comptabilisé en 2016 à la suite de l'intégration de Petercam (Luxembourg) S.A et de la reclassification du compte de résultat vers les réserves de la plus-value réalisée par Petercam (Luxembourg) S.A. lors de la vente à DPAS de PIAM Luxembourg pour EUR 7.547.663.

**Dividendes**

En 2023, la Banque n'a versé aucun dividende intérimaire (2022 : EUR 35.002.000).

## 8.22. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	401.666.937	401.666.937	404.091.958	404.091.958
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	130.765.670	130.765.670	148.481.278	148.481.278
Actifs financiers de couverture	92.498.424	92.498.424	155.940.457	155.940.457
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.758.132	8.758.132	9.332.900	9.332.900
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	322.058.200	322.058.200	515.173.778	515.173.778
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	110.919.687	110.919.687	89.637.659	89.637.659
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	439.866.217	443.581.219	578.184.328	589.344.641
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.070.344.663	1.057.887.763	1.327.255.278	1.385.640.022
<b>TOTAL</b>	<b>2.576.877.930</b>	<b>2.568.136.032</b>	<b>3.228.097.636</b>	<b>3.297.642.693</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	97.221.216	97.221.250	138.388.158	138.388.158
Passifs financiers de couverture	4.800.653	4.800.653	79.578	79.578
Dépôts d'établissements de crédit	267.213.968	267.195.962	271.827.600	271.793.462
Dépôts de la clientèle	1.926.107.244	1.915.155.516	2.527.710.699	2.527.479.441
<b>TOTAL</b>	<b>2.295.343.081</b>	<b>2.284.373.381</b>	<b>2.938.006.035</b>	<b>2.937.740.639</b>

La juste valeur des instruments financiers comprend les intérêts courus.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments non cotés sur un marché actif :

- La valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe tels que les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- Les autres prêts et emprunts sont réévalués par actualisation de leurs flux futurs, sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée selon les méthodes décrites au chapitre 5.2.7 « Juste valeur des instruments financiers ».

La classification des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs se base sur des critères tels que la mesure du niveau de liquidité d'un marché, les volumes moyens constatés des transactions et la fréquence des valorisations.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé ;
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif ;
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation (en EUR) :

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Dérivés détenus à des fins de transaction	2.157.062	113.342.395	-	115.499.457
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	63.996	-	-	63.996
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	27.764	4.412	8.725.958	8.758.134
Dérivés de couverture	-	80.503.532	-	80.503.532
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	317.594.231	-	729.938	318.324.169
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	110.919.687	-	110.919.687
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	422.626.325	19.926.743	442.553.068
Instruments de dette évalués au coût amorti	877.125.035	180.762.728	-	1.057.887.763
<b>TOTAL</b>	<b>1.196.968.088</b>	<b>908.159.079</b>	<b>29.382.639</b>	<b>2.134.509.806</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dérivés	2.159.880	86.183.438	-	88.343.318
Dérivés de couverture	-	5.322.311	-	5.322.311
Dépôts d'établissements de crédit	-	267.188.542	-	267.188.542
Dépôts de la clientèle	-	1.911.169.560	-	1.911.169.560
<b>TOTAL</b>	<b>2.159.880</b>	<b>2.269.863.851</b>	<b>-</b>	<b>2.272.023.731</b>

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Dérivés détenus à des fins de transaction	6.483.113	136.564.480	-	143.047.593
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	108	-	-	108
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5.249	5.586	9.322.065	9.332.900
Dérivés de couverture	-	154.025.896	-	154.025.896
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	489.986.587	21.895.885	683.963	512.566.435
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	89.637.658	-	89.637.658
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	551.691.718	37.248.871	588.940.589
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.063.218.811	322.421.212	-	1.385.640.023
<b>TOTAL</b>	<b>1.559.693.868</b>	<b>1.276.242.435</b>	<b>47.254.899</b>	<b>2.883.191.202</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dérivés	6.492.116	128.768.411	-	135.260.527
Dérivés de couverture	-	72.871	-	72.871
Dépôts d'établissements de crédit	-	271.789.900	-	271.789.900
Dépôts de la clientèle	-	2.524.693.761	-	2.524.693.761
<b>TOTAL</b>	<b>6.492.116</b>	<b>2.925.324.943</b>	<b>-</b>	<b>2.931.817.059</b>

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les titres classés au niveau 3 sont tous des titres à revenu variable ; la majorité des titres fait partie du portefeuille « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (FVOCI) et les autres du portefeuille des « Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » (FVTPL).

En 2022, deux obligations ont été reclassées respectivement du niveau 2 vers le niveau 1 et de niveau 1 vers niveau 2 suite à l'évolution du nombre de contributeurs de cours disponibles pour des montants respectifs de EUR 21.896.961 et EUR 12.483.022.

Le portefeuille FVTPL est majoritairement constitué de titres liés à l'activité de « Private Equity » de la Banque.

Le tableau suivant reprend les mouvements relatifs à la valeur comptable des actifs classés dans le niveau 3 (en EUR) :

	Portefeuille FVTPL	Portefeuille FVOCI	Total
<b>Solde à la clôture au 31.12.2021</b>	<b>9.529.847</b>	<b>683.963</b>	<b>10.213.810</b>
Achat	418.794	-	418.794
Vente	-67.828	-	-67.828
Transfert de niveau	-	-	-
Variation de change	64.718	-	64.718
Réduction capital	-539.167	-	-539.167
Réévaluation des titres	-84.300	-	-84.300
<b>Solde à la clôture au 31.12.2022</b>	<b>9.322.064</b>	<b>683.963</b>	<b>10.006.027</b>
Achat	206.378	-	206.378
Vente	-242.695	-	-242.695
Variation de change	-7.131	-	-7.131
Réduction capital	-350.440	-	-350.440
Réévaluation des titres	-202.218	45.975	-156.243
<b>Solde à la clôture au 31.12.2023</b>	<b>8.725.958</b>	<b>729.938</b>	<b>9.455.896</b>

Les résultats comptabilisés suite à ces mouvements sont détaillés dans le tableau suivant (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net - FVTPL	-218.351	-16.472
Impôts sur le résultat de l'exercice	54.457	4.108
<b>Impact sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-163.894</b>	<b>-12.364</b>
Réévaluation à la juste valeur - FVOCI	-	-
Impôts directement imputés aux réserves	-	-
Impact sur les autres éléments du résultat global	-	-
<b>Impact sur le résultat global total</b>	<b>-163.894</b>	<b>-12.364</b>

## 8.23. Actifs financiers transférés

Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun actif financier n'a été transféré.

## 8.24. Compensation des actifs et passifs financiers

Le Pôle luxembourgeois ne pratique pas de compensation comptable mais il a signé avec certaines contreparties des « conventions-cadre de compensation » telles que :

- « ISDA Master Agreement » pour les opérations sur dérivés de gré à gré ;
- « Global master repurchase agreements » pour les opérations de prise en pension et mise en pension de titres ;
- « Global master securities lending agreements » pour les opérations de prêts de titres.

Les actifs donnés ou reçus en garanties liées à ces transactions financières peuvent être les suivants :

- Espèces et titres pour les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ainsi que pour les opérations sur dérivés de gré à gré pour lesquelles la Banque a signé un contrat « credit support annex » complémentaire au contrat « ISDA » ;
- Titres pour les opérations de prêts de titres.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire (en EUR).

Les garanties titres sont renseignées à leur valeur d'évaluation.

Actifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Montant net comptabilisé	Passifs financiers	Collatéraux reçus	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
<b>31.12.2023</b>						
Dérivés	127.191.365	-	127.191.365	-80.600.375	-46.590.991	-
<b>Total</b>	<b>127.191.365</b>	<b>-</b>	<b>127.191.365</b>	<b>-80.600.375</b>	<b>-46.590.991</b>	<b>-</b>
<b>31.12.2022</b>						
Dérivés	136.077.543	-	136.077.543	-95.441.905	-40.635.638	-
<b>Total</b>	<b>136.077.543</b>	<b>-</b>	<b>136.077.543</b>	<b>-95.441.905</b>	<b>-40.635.638</b>	<b>-</b>
Passifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Montant net comptabilisé	Actifs financiers	Collatéraux reçus	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
<b>31.12.2023</b>						
Dérivés	92.985.589	-	92.985.589	-80.600.375	-12.385.214	-
<b>Total</b>	<b>92.985.589</b>	<b>-</b>	<b>92.985.589</b>	<b>-80.600.375</b>	<b>-12.385.214</b>	<b>-</b>
<b>31.12.2022</b>						
Dérivés	130.844.493	-	130.844.493	-95.441.905	-35.402.588	-
<b>Total</b>	<b>130.844.493</b>	<b>-</b>	<b>130.844.493</b>	<b>-95.441.905</b>	<b>-35.402.588</b>	<b>-</b>

## 8.25. Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Banque aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées dans la Note 6 « Gestion des risques ». Conformément à la stratégie de gestion en place, la Banque conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'obligations à taux fixe en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor). Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économiques répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Lorsque la Banque souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt lors de l'achat d'une obligation, elle contracte un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent parfaitement ou quasiment à celles du titre. La Banque évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

La Banque a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- L'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de la Banque sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- Les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts : en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêts avaient déjà une valeur existante au 31 décembre 2017 contrairement au « Benchmark bonds » créés le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des « Benchmark bonds » depuis l'introduction de IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle. Le « lissage » est la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31 décembre 2017 amortie entre cette date et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les nominaux et les taux d'intérêt fixes moyens pondérés des swaps de taux d'intérêts (IRS) détenus en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt se répartissent comme suit par durée résiduelle (en EUR) :

31.12.2023	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Couverture d'instruments de dette</b>				
Valeur notionnelle	20.000.000	150.000.000	607.982.866	396.100.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,21 %	0,29 %	0,96 %	0,88 %
<b>Couverture de prêts</b>				
Valeur notionnelle	-	-	25.750.000	14.775.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	0,16 %	0,45 %
<b>31.12.2022</b>				
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Couverture d'instruments de dette</b>				
Valeur notionnelle	37.500.000	39.000.000	843.575.964	509.900.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,23 %	0,25 %	0,72 %	0,57 %
<b>Couverture de prêts</b>				
Valeur notionnelle	-	-	10.450.000	30.075.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	0,59 %	0,15 %

Les tableaux ci-après détaillent les instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité de la couverture (en EUR) :

31.12.2023	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats <sup>6</sup>
		Actifs	Passifs		
<b>Instruments dérivés de couverture</b>					
IRS - Couverture d'instruments de dette	1.234.305.761	-83.490.398	4.409.676	-45.311.438	705.535
IRS - Couverture de prêts	44.767.029	-4.242.029	-	-2.184.073	15.259
<b>TOTAL</b>	<b>1.279.072.789</b>	<b>-87.732.427</b>	<b>4.409.676</b>	<b>-47.495.511</b>	<b>720.794</b>

31.12.2022	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats <sup>7</sup>
		Actifs	Passifs		
<b>Instruments dérivés de couverture</b>					
IRS - Couverture d'instruments de dette	1.429.975.964	136.557.107	76.571	139.382.989	-459.555
IRS - Couverture de prêts	40.525.000	6.200.611	-	6.058.506	-78.177
<b>TOTAL</b>	<b>1.470.500.964</b>	<b>142.757.718</b>	<b>76.571</b>	<b>145.441.495</b>	<b>-537.732</b>

(6) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement total estimé à EUR 77.844 et impact sur le compte de résultat de l'année de EUR 1.493

(7) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement total estimé à EUR 77.844 et impact sur le compte de résultat de l'année de EUR 25.995

31.12.2023	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement résiduel suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
<b>Actifs désignés comme éléments couverts</b>				
<b>Instruments évalués au coût amorti</b>	<b>852.700.903</b>	<b>79.285.765</b>	<b>35.407.838</b>	<b>-</b>
Instruments de dette	818.177.467	83.346.575	33.208.506	-
Prêts	34.523.435	-4.060.810	2.199.332	-
<b>Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>295.360.682</b>	<b>-</b>	<b>15.036.259</b>	<b>-</b>
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	295.360.682	-	15.036.259	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.148.061.585</b>	<b>79.285.765</b>	<b>50.444.097</b>	<b>-</b>
31.12.2022	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement résiduel suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
<b>Actifs désignés comme éléments couverts</b>				
<b>Instruments évalués au coût amorti</b>	<b>883.977.441</b>	<b>77.086.433</b>	<b>-96.676.663</b>	<b>-</b>
Instruments de dette	849.615.122	83.346.575	-90.539.980	-
Prêts	34.362.319	-6.260.142	-6.136.683	-
<b>Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>446.906.890</b>	<b>52.442.747</b>	<b>-53.236.690</b>	<b>-</b>
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	446.906.890	52.442.747	-53.236.690	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.330.884.331</b>	<b>129.529.180</b>	<b>-149.913.353</b>	<b>-</b>

## 9. Annexes relatives au compte de résultat

### 9.1. Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>228.698.527</b>	<b>120.181.176</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	139.724.675	85.047.528
Instruments financiers de couverture	43.041.716	6.217.502
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7.773.909	5.110.497
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	12.652.182	2.153.775
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	15.838.184	8.133.664
Instruments de dette évalués au coût amorti	9.667.860	7.871.235
Produits d'intérêts sur passifs	-	5.646.975
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-203.269.825</b>	<b>-104.461.333</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-130.946.229	-79.756.784
Instruments financiers de couverture	-8.439.564	-8.483.003
Dettes envers les établissements de crédit	-8.925.298	-1.682.688
Dettes envers la clientèle	-54.925.913	-11.712.598
Dettes liées aux contrats de location	-32.821	-8.973
Charges d'intérêts sur actifs - Banques centrales	-	-1.934.652
Charges d'intérêts sur actifs - Autres	-	-882.635
<b>Marge nette d'intérêts</b>	<b>25.428.702</b>	<b>15.719.842</b>

Les intérêts négatifs donnent lieu à des produits d'intérêts principalement sur les dépôts de la clientèle et les charges d'intérêts sur les autres actifs et les instruments de dette. Il n'y a plus d'intérêts négatifs en 2023.

L'augmentation des produits et charges d'intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction est due essentiellement aux dérivés de change et d'intérêts.

En 2023, la banque n'a plus facturé d'intérêts négatifs à ses clients (2022 : EUR 5.646.976).

## 9.2. Produits de dividendes

Les produits de dividendes par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	11	3
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	44.823	2.406.313
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat global	8.001	157
Participations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52.835</b>	<b>2.406.473</b>

Au 31 décembre 2023, les dividendes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat de EUR 44.823 ont été reçus de GREEN IV.

Au 31 décembre 2022, les dividendes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont été principalement reçus de BDG Appalaches.

### 9.3. Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Commissions perçues</b>	<b>302.685.259</b>	<b>341.277.508</b>
Activités liées aux fonds d'investissement - Banque dépositaire	14.775.503	17.153.609
Activités liées aux fonds d'investissement - Administration centrale	27.778.233	28.633.664
Activités liées aux fonds d'investissement - Autres	193.557.957	224.095.142
Gestion d'actifs	7.609.968	8.495.667
Courtages et activités liées aux titres (autres que droits de garde)	39.554.959	43.263.486
Activités liées aux titres (autres que droits de garde)	-	-
Droits de garde	12.727.021	13.381.222
Autres	6.681.616	6.254.718
<b>Commissions versées</b>	<b>-214.586.351</b>	<b>-245.795.503</b>
Activités liées aux fonds d'investissement - Administration centrale	-	1.800
Activités liées aux fonds d'investissement - Autres	-177.864.504	-206.021.790
Courtages et activités liées aux titres (autres que droits de garde)	-28.351.192	-32.401.545
Droits de garde	-5.143.355	-5.720.017
Autres	-3.227.300	-1.653.951
<b>Résultat net des commissions</b>	<b>88.098.908</b>	<b>95.482.005</b>

La diminution en 2023 des courtages et commissions liées aux titres, perçus et payés, s'explique par la baisse du nombre de transactions effectuées par la clientèle, tant pas la clientèle privée que la clientèle institutionnelle.

La rubrique « Activités liées aux fonds d'investissement – Autres » reprend essentiellement des commissions de distribution et des commissions de gestion.

La diminution des droits de garde (perçus comme payés) est due principalement à la diminution des titres détenus pour compte de la clientèle.

## 9.4. Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	-207.013	-454.283
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	-1.783.180	1.093.116
Opérations de change	8.252.116	13.218.073
<b>TOTAL</b>	<b>6.261.923</b>	<b>13.856.906</b>

Tous les intérêts sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts sur instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

La baisse du résultat net est en partie compensée par la hausse de la marge nette sur ces produits repris dans la Note 9.1.

## 9.5. Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de capitaux propres	-272.106	-265.182
Instruments de dette - Parts d'OPC	-119.688	206.927
Matières premières et dérivés liés	50.353	160.578
<b>TOTAL</b>	<b>-341.441</b>	<b>102.324</b>

Les instruments de capitaux propres concernent des fonds de Private Equity.

L'essentiel des gains enregistrés sur les autres instruments aux 31 décembre 2023 et 2022 est lié aux bonis de liquidation payés pour des fonds du Groupe.

## 9.6. Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	889.681	-759.606
Instruments de dette évalués au coût amorti	-27.817	-40.308
<b>TOTAL</b>	<b>861.864</b>	<b>-799.914</b>

Tous les intérêts sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global cumulés. Seuls les résultats réalisés liés à ces instruments sont inclus dans ce poste.

L'augmentation du résultat en 2023 est dû principalement aux plus-values réalisées sur ventes d'obligations.

## 9.7. Résultat net provenant de la comptabilité de couverture

Les gains et pertes sur instruments financiers de couverture se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt	50.444.097	-149.913.352
Résultat net réalisé sur les dérivés de couverture	-50.320.196	149.411.671
Résultat net sur actifs financiers au coût amorti - Portefeuille d'actifs	-5.040.159	13.875.960
Résultat net réalisé sur les dérivés de couverture - Portefeuille d'actifs	5.362.062	-13.815.909
<b>TOTAL</b>	<b>445.804</b>	<b>-441.630</b>

Le résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt ne comprend que la variation de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt des obligations désignées comme éléments couverts. Les intérêts sur les instruments financiers couverts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

Les résultats réalisés sur les obligations couvertes évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont enregistrés dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Le résultat net sur actifs financiers au coût amorti - Portefeuille d'actifs comprend la variation de juste valeur des actifs financiers au coût amorti constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle.

Le résultat net sur les swaps de taux d'intérêts désignés comme éléments de couverture reprend les résultats de réévaluation et les résultats réalisés ; les intérêts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

## 9.8. Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels nets se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>12.731.903</b>	<b>8.237.570</b>
Revenus des locations	1.841.223	1.880.258
Récupération des charges diverses	8.752.937	4.447.984
Divers	2.137.743	1.909.328
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>-496.759</b>	<b>-1.714.170</b>
Divers	-496.759	-1.714.170
<b>Autres résultats opérationnels nets</b>	<b>12.235.144</b>	<b>6.523.400</b>

Au 31 décembre 2023, l'augmentation de la rubrique « Récupération des charges diverses » des autres produits opérationnels est essentiellement due à un montant de EUR 5.566.861 (2022 : EUR 2.000.000) qui concerne la refacturation coûts intragroupe en lien avec des prestations de services à la maison mère.

La rubrique « Divers » des autres produits opérationnels est essentiellement composée d'un montant de EUR 1.120.756 (2022 : EUR 854.190) qui concerne un remboursement de TVA et d'autres revenus divers.

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Divers » des autres charges opérationnelles était principalement composée d'une amende de la CSSF pour un montant de EUR 1.560.000.

## 9.9. Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Rémunérations et salaires	-46.290.133	-40.258.554
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	-5.017.895	-4.291.235
Charges liées aux retraites	-1.285.984	-1.338.087
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	-	-
Autres coûts	-942.312	-1.536.833
<b>TOTAL</b>	<b>-53.536.324</b>	<b>-47.424.709</b>

La Note 11 fournit l'information relative aux avantages attribués au personnel et au plan d'intéressement.

Le nombre moyen des membres du personnel employé s'établit comme suit :

	31.12.2023	31.12.2022
Direction	11	10
Cadres supérieurs	204	194
Employés	209	197
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>	<b>401</b>

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux membres des organes de direction (Conseil d'Administration et Comité de Direction) s'élève à (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Administrateurs	-514.000	-467.544
Direction	-4.437.030	-5.209.485
<b>TOTAL</b>	<b>-4.951.030</b>	<b>-5.677.029</b>

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, il n'y a ni crédits ni avances accordées à des administrateurs. D'autres engagements ont été octroyés pour EUR 2.960 aux administrateurs au 31 décembre 2022 (2021 : EUR 2.960).

Aucune avance ni engagement n'a été accordé aux membres de l'organe de direction en 2023 et 2022.

## 9.10. Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Marketing, publicité et relations publiques	-1.234.057	-758.847
Honoraires professionnels	-11.115.605	-6.302.894
Locations simples	-1.921.266	-2.240.099
Charges informatiques et de télécommunication	-11.315.076	-18.898.342
Réparation et entretien	-2.721.270	-648.545
Autres frais généraux et administratifs	-29.531.419	-21.222.144
<b>TOTAL</b>	<b>-57.838.693</b>	<b>-50.070.871</b>

Les « Autres frais généraux et administratifs » représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel. Au 31 décembre 2023, la contribution de EUR 1.504.532 au fonds de résolution national (2022 : EUR 1.648.488) et la provision de EUR 49.598 au fonds de garantie des dépôts (2022 : EUR 76.483) sont aussi comprises dans cette rubrique.

La refacturation des frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de EUR 14.981.299 (2022 : EUR 12.076.183) est comptabilisée dans les « Autres frais généraux et administratifs » : la variation est due notamment à l'augmentation des frais informatiques refacturés.

Pour les contrats de location enregistrés selon la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Banque comptabilise des amortissements sur les droits d'utilisation et non plus des loyers perçus tel que décrit dans la Note 5.4 des principes comptables. Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, la rubrique « locations simples » reprend les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat de faible valeur.

Au 31 décembre 2023, la diminution des charges informatiques et de télécommunication est due à l'interruption du projet d'implémentation de la nouvelle plateforme bancaire (Avaloq) décidée en septembre 2023.

Les honoraires comptabilisés suite aux prestations de l'exercice à la Banque par le réviseur d'entreprise agréé se présentent comme suit (hors TVA en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Contrôle légal et contractuel des comptes annuels consolidés	-372.103	-351.331
Autres services d'assurance	-86.552	-199.827
Services de conseil fiscal	-	-
Autres services	-5.866	-5.382
<b>TOTAL</b>	<b>-464.521</b>	<b>-556.540</b>

Les autres services comprennent un rapport des procédures convenues.

Les données de l'exercice 2021 ont été reclassées pour les besoins de comparabilité avec les données de l'exercice 2022.

## 9.11. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2023, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 2.786.016 (2022 : EUR 3.388.607) et les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont de EUR 2.119.917 (2022 : EUR 2.450.076).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des Notes 8.10 et 8.11.

## 9.12. Provisions

En 2023, une reprise de provisions pour litiges pour un montant de EUR 100.000 a été comptabilisée, alors qu'en 2022 une dotation a été actée pour un montant de EUR 150.000.

Au 31 décembre 2023, les provisions sont essentiellement constituées d'une reprise de provision pour intérêts réservés sur crédits, comptabilisées pour un montant de EUR 401.806 (2022 : EUR 76.911).

Concernant les ECL calculées sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières, il y a une reprise de provision de EUR 1.795 au 31 décembre 2023 et de EUR 3.204 au 31 décembre 2022.

### 9.13. Dépréciations nettes sur actifs

Les dépréciations nettes sur actifs se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances interbancaires	590	420
Prêts et créances sur la clientèle	-2.549.211	-413.065
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	28.489	-26.711
Instruments de dette évalués au coût amorti	25.381	-21.356
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles (Oeuvres d'Art)	-	6.457
<b>TOTAL</b>	<b>-2.494.751</b>	<b>-467.169</b>

Le détail des variations sur dépréciations sur prêts et créances sont repris dans la Note 8.8.

### 9.14. Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	3.958.386	7.938.156
Impôts différés	-214.596	-227.799
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>3.743.790</b>	<b>7.710.357</b>
Reprise de provision des années précédentes	-294.279	-43.597
<b>Charge d'impôts nette</b>	<b>3.449.511</b>	<b>7.666.760</b>

Au 31 décembre 2023, la banque n'a pas provisionné d'impôts courants pour l'exercice fiscale 2023.

La perte de l'exercice 2023 de la Banque a été complètement absorbée par les résultats du pôle luxembourgeois dans le cadre du régime d'intégration fiscale et n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés (Note 8.8).

Aux 31 décembre 2023, les montants des impôts différés sont dus à des mouvements bilantaires repris dans la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » (Note 8.19) pour respectivement EUR 221.700 (2022 : EUR 221.138) et à des mouvements relatifs à la réserve de réévaluation (Note 8.6) pour EUR -7.105 (2022 : EUR 6.660).

Le tableau ci-dessous reprend la justification (en EUR) de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg de 24,94 % et le taux d'imposition effectif de la Banque. Il est à noter que le taux d'imposition effectif du pôle consolidé luxembourgeois aux 31 décembre 2023 et 2022 s'élève respectivement à 25,43 % et 26,77 %.

	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice avant impôts	14.664.151	28.807.451
Taux d'imposition applicable à la clôture	24,94 %	24,94 %
<b>Impôt théorique sur le bénéfice</b>	<b>3.657.239</b>	<b>7.184.578</b>
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-1.952	-2.145
Impact fiscal des dépenses non déductibles	122.945	608.430
Impact fiscal des revenus non imposables	516.832	108.929
Charges fiscales déductibles	-	-
Effet des autres éléments	-551.274	-189.435
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>3.743.790</b>	<b>7.710.357</b>
<b>Taux effectif d'impôt moyen</b>	<b>25,53 %</b>	<b>26,77 %</b>

## 9.15. Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global reprennent les résultats qui ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les autres éléments du résultat global sont composés uniquement des résultats non réalisés relatifs à la réévaluation du portefeuille des actifs financiers évalués par le biais des autres éléments du résultat global tels que repris dans le tableau ci-dessous en EUR. Ces résultats comptabilisés directement en fonds propres (Note 8.6) sont susceptibles d'être comptabilisés dans le compte de résultat au cours d'un exercice postérieur.

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Instruments de dettes</b>	<b>-401.548</b>	<b>-2.700.638</b>
Ajustement à la juste valeur avant impôts	90.137.029	-50.284.175
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions/remboursements	-51.672.210	-1.718.881
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	-38.971.299	48.378.372
Pertes de crédit attendues	-28.489	26.711
Impôts directement imputés au compte de résultat	7.105	-6.660
Impôts directement imputés aux réserves	126.316	903.995
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>34.508</b>	-
Ajustement à la juste valeur avant impôts	45.974	-
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions/remboursements	-	-
Impôts directement imputés aux réserves	-11.466	-
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-367.040</b>	<b>-2.700.638</b>

## 10. Droits et engagements

---

### 10.1. Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec le Pôle luxembourgeois. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert du Pôle luxembourgeois pour les exercices se clôturant aux 31 décembre 2023 et 2022 s'élèvent respectivement à EUR 51.962.224.466 et EUR 65.919.619.246.

### 10.2. Garanties données

Au 31 décembre 2023, la Banque a émis des garanties bancaires pour un montant de EUR 9.891.966 (2022 : EUR 9.088.161).

Au 31 décembre 2023, les montants espèces et titres donnés en garantie s'élèvent respectivement à EUR 40.708.261 et EUR 59.974.137 dans le cadre d'opérations sur dérivés pour compte propre et pour compte de la clientèle (2022 : EUR 48.103.816 et EUR 34.430.000).

En 2023, EUR 1.949.576 (2022 : EUR 2.036.246) ont été donnés en garantie pour une ligne de crédit reçue.

### 10.3. Garanties reçues

Le total des garanties reçues sous forme d'actifs, de cessions d'avoirs et de cautionnements dans le cadre de prêts accordés à la clientèle, d'opérations de prêts de titres et d'opérations sur dérivés, s'élève à EUR 623.631.636 en date du 31 décembre 2023 (2022 : EUR 793.921.960). Parmi ces garanties, EUR 622.895.601 (2022 : EUR 790.090.855) sont constitués d'hypothèques et de nantissements d'espèces et de titres.

## 10.4. Engagements

La Banque a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2023 est de EUR 60.683.210 (2022 : EUR 139.482.767).

Au 31 décembre 2023, d'autres engagements dont les engagements de souscrire dans des fonds de Private Equity (Note 8.5) sont comptabilisés pour un montant de EUR 3.401.767 (2022 : EUR 3.094.954).

Au 31 décembre 2023, le montant des opérations fiduciaires est de EUR 1.401.357 (2022 : EUR 17.151.816).

Au 31 décembre 2022, la Banque a reçu une ligne de crédit de EUR 163.574.660 pour son activité de settlement.

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Le montant des moyens financiers du Fonds de résolution Luxembourg (FRL), devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1<sup>er</sup> numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les États membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) est fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tel que défini à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et a été atteint à la fin de l'année 2018 au travers de la contribution annuelle.

Depuis que le niveau de 0,8 % a été atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

Au cours de l'exercice, la Banque a payé des contributions annuelles au FGDL de EUR 49.598 (2022 : EUR 76.483) et au FRL de EUR 1.941.331 (2022 : EUR 1.939.397).



# 11. Avantages au personnel et plans de rémunérations en actions

---

## 11.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite à cotisations définies. La charge des cotisations de cet exercice est de EUR 1.285.984 (2022 : EUR 1.338.087).

## 11.2. Plans d'intéressement Groupe

Banque Degroof Petercam S.A. a émis plusieurs plans d'intéressement au cours de ces dernières années, au bénéfice soit des administrateurs, soit des cadres supérieurs du Groupe Banque Degroof Petercam, soit des deux simultanément dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux du Groupe Banque Degroof Petercam. Ces plans sont établis conformément aux dispositions légales locales. Aucun montant n'a été enregistré en 2023 et en 2022.

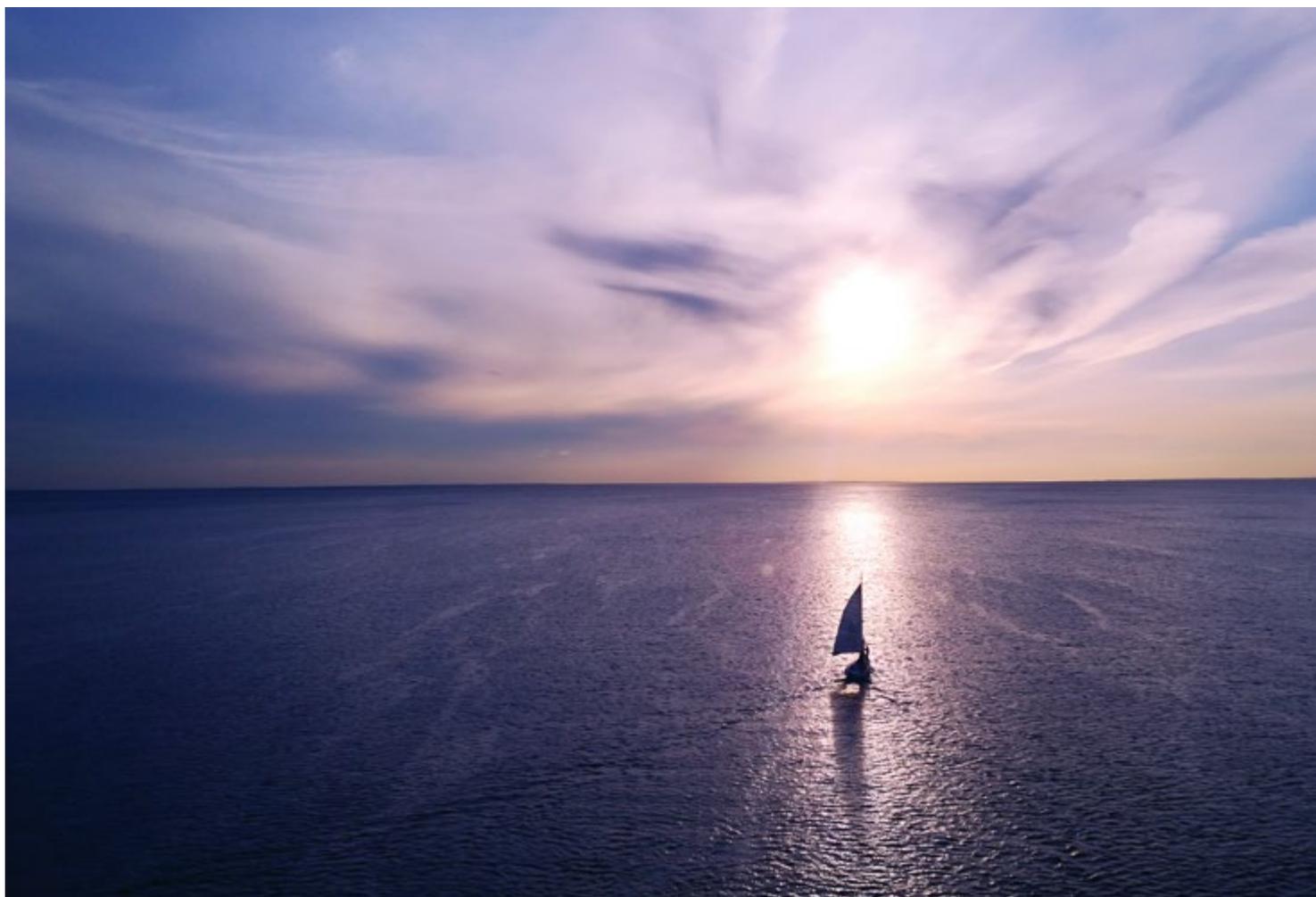
Les plans d'intéressement émis comprennent des plans qui seront réglés en trésorerie et des plans qui seront réglés en actions. Au cours des deux derniers exercices, la Banque n'a émis aucun plan.

## 12. Parties liées

---

Les parties liées au Pôle luxembourgeois sont les entreprises associées, les membres du Conseil d'Administration et autres dirigeants de la Banque et ses filiales (« Principaux dirigeants ») ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-dessous résument, par nature, les transactions qui ont été réalisées avec les parties liées du Groupe Banque Degroof Petercam S.A. (en EUR) :



31.12.2023

Bilan	Maison mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	4.297.177	-	1.336.534	-	5.633.711
Prêts à terme	-	417	8.526	-	8.943
Autres actifs	7.950.724	-	-	105.144	8.055.868
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>12.247.901</b>	<b>417</b>	<b>1.345.060</b>	<b>105.144</b>	<b>13.698.522</b>
Dépôts	2.600	2.272.289	191.795	6.081	2.472.765
Mises en pension	-	-	-	-	-
Autres passifs	70.221.177	-	-	-	70.221.177
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>70.223.777</b>	<b>2.272.289</b>	<b>191.795</b>	<b>6.081</b>	<b>72.693.942</b>
<b>Garanties données</b>	<b>57.475</b>	<b>2.960</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60.435</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

31.12.2023

Bilan	Maison mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultat</b>					
Charges financières	-105.278	78.648	7.288	178	-191.392
Honoraires et commissions	-122.164.627	-	-	-42.434.904	-164.599.531
Frais de personnel	-	-4.951.030	-	-	-4.951.030
Autres	-14.981.299	1.004	-	-46.905	-15.029.208
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-137.251.204</b>	<b>-5.030.682</b>	<b>-7.288</b>	<b>-42.481.987</b>	<b>-184.771.161</b>
Produits d'intérêts	97.382	141	212.718	119.230	429.471
Honoraires et commissions	-	49.649	3.350	8.372.543	8.425.542
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	6.035.033	241	5.250	64.544	6.105.068
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6.132.415</b>	<b>50.031</b>	<b>221.318</b>	<b>8.556.317</b>	<b>14.960.081</b>

31.12.2022

Bilan	Maison mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	5.531.609	4.041	1.193.077	-	6.728.727
Prêts à terme	-	-	4.769.157	-	4.769.157
Autres actifs	4.560.056	-	-	127.368	4.687.424
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>10.091.665</b>	<b>4.041</b>	<b>5.962.234</b>	<b>127.368</b>	<b>16.185.308</b>
Dépôts	1.860	6.215.341	536.825	5.903	6.759.929
Autres passifs	64.370.712	-	-	-	64.370.712
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>64.372.572</b>	<b>6.215.341</b>	<b>536.825</b>	<b>5.903</b>	<b>71.130.641</b>
<b>Garanties données</b>	<b>61.225</b>	<b>-</b>	<b>774.065</b>	<b>-</b>	<b>835.290</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

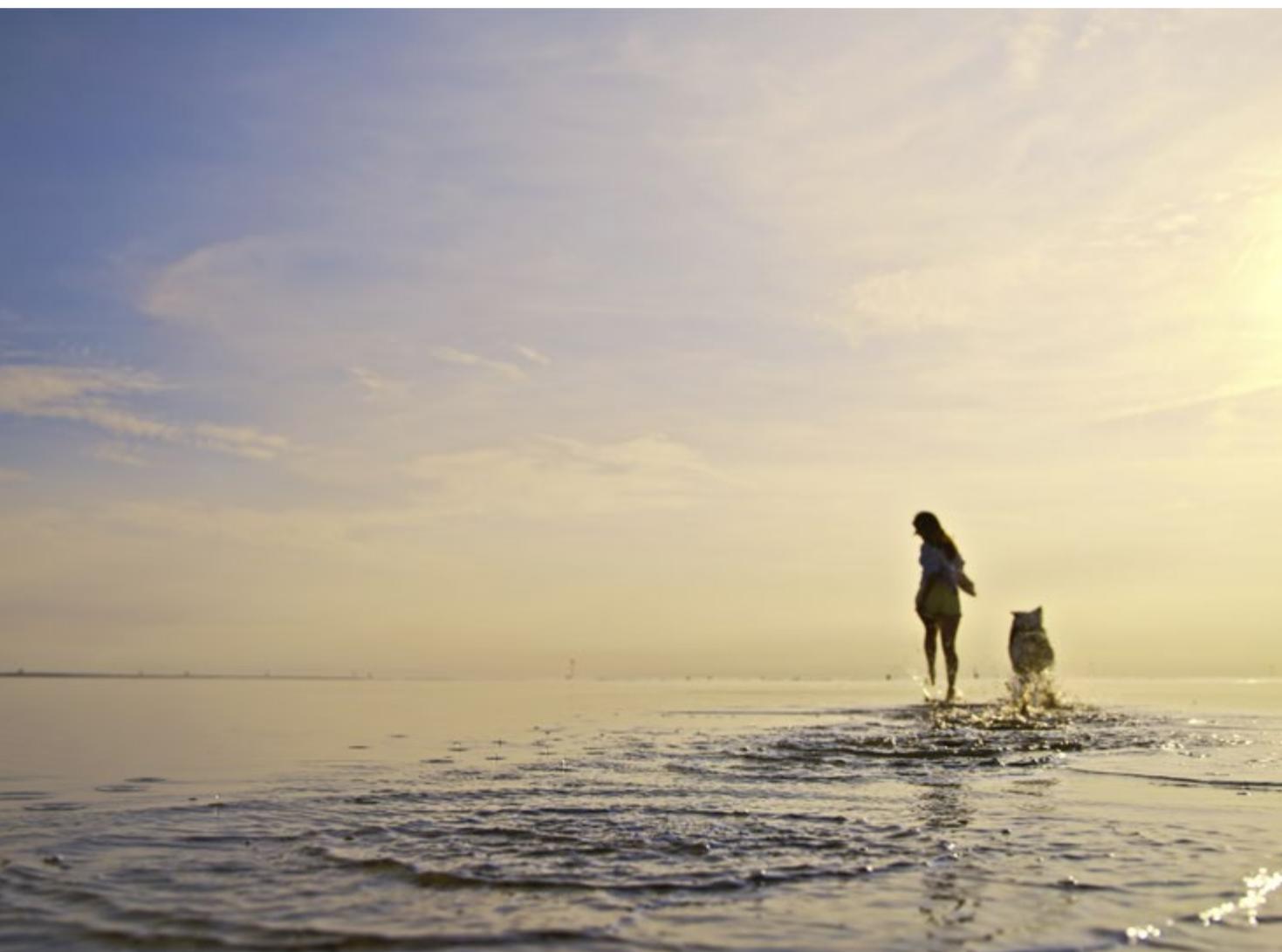
31.12.2022

Bilan	Maison mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<b>Compte de résultat</b>					
Charges financières	-7.292	5.694	816	3.191	-16.994
Honoraires et commissions	-124.172.072	-	-	-39.426.954	-163.599.026
Frais de personnel	-	-5.677.028	-	-	-5.677.028
Autres	-12.076.183	-	-	-206.500	-12.282.683
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-136.255.546</b>	<b>-5.682.722</b>	<b>-816</b>	<b>-39.636.646</b>	<b>-181.575.730</b>
Produits d'intérêts	7.690	13.641	121.821	76.688	219.840
Honoraires et commissions	20.000	30.395	3.100	8.986.343	9.039.838
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	2.620.250	-	5.250	-	2.625.500
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2.647.940</b>	<b>44.036</b>	<b>130.171</b>	<b>9.063.031</b>	<b>11.885.178</b>

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les frais de personnel des principaux dirigeants se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2023	31.12.2022
Avantages du personnel à court terme	-4.625.832	-5.245.844
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-275.198	-381.185
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-4.901.030</b>	<b>-5.627.029</b>



## 13 Information géographique

La Banque et ses principales filiales sont basées au Luxembourg.

Les tableaux ci-dessous résument les principales informations du Groupe selon les pays dans lesquels les filiales sont domiciliées (en EUR) :

31.12.2023

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	421	128.503.042	11.410.631	-3.449.513
Belgique	3	4.540.697	3.253.521	-555.755
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>	<b>133.043.739</b>	<b>14.664.151</b>	<b>-4.005.267</b>

31.12.2022

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	398	128.124.783	26.161.620	-6.996.792
Belgique	3	4.724.624	2.645.831	-669.968
<b>TOTAL</b>	<b>401</b>	<b>132.849.407</b>	<b>28.807.451</b>	<b>-7.666.760</b>



## 14 Évènements postérieurs à la clôture

---

Il n'y a pas d'évènements postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur ces états financiers.









**BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A.**

Zone d'activité  
La Cloche d'Or  
12, Rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg  
[bienvenue@degroofpetercam.lu](mailto:bienvenue@degroofpetercam.lu)



[linkedin.com/company/  
degroofpetercam](https://www.linkedin.com/company/degroofpetercam)



[youtube.com/  
degroofpetercam](https://www.youtube.com/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://www.instagram.com/degroofpetercam)

[degroofpetercam.lu](https://www.degroofpetercam.lu)

private banking  
asset management  
investment banking  
asset services

 **Degroof  
Petercam**  
Trust. Knowledge.